

Conditions d'utilisation des contenus du Conservatoire numérique

1- [Le Conservatoire numérique](#) communément appelé [le Cnum](#) constitue une base de données, produite par le Conservatoire national des arts et métiers et protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle. La conception graphique du présent site a été réalisée par Eclydre (www.eclydre.fr).

2- Les contenus accessibles sur le site du Cnum sont majoritairement des reproductions numériques d'œuvres tombées dans le domaine public, provenant des collections patrimoniales imprimées du Cnam.

Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 :

- la réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur ; la mention de source doit être maintenue ([Cnum - Conservatoire numérique des Arts et Métiers - http://cnum.cnam.fr](#))
- la réutilisation commerciale de ces contenus doit faire l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

3- Certains documents sont soumis à un régime de réutilisation particulier :

- les reproductions de documents protégés par le droit d'auteur, uniquement consultables dans l'enceinte de la bibliothèque centrale du Cnam. Ces reproductions ne peuvent être réutilisées, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

4- Pour obtenir la reproduction numérique d'un document du Cnum en haute définition, contacter [cnum\(at\)cnam.fr](mailto:cnum(at)cnam.fr)

5- L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

6- Les présentes conditions d'utilisation des contenus du Cnum sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

NOTICE BIBLIOGRAPHIQUE

Auteur(s)	Prudhommeaux, Jules (1869-1948)
Auteur(s) secondaire(s)	Dallet, Émilie (1843-1920) ; Fabre, Auguste
Titre	Le Familistère illustré : résultats de vingt ans d'association, 1880-1900
Adresse	Paris : Guillaumin & Cie, éditeurs du Journal des économistes, [1900]
Collation	1 vol. (85 p.-[1] p. de pl.) : ill., portr., fig., plan ; 16 × 24 cm
Nombre de vues	92
Cote	CNAM-BIB FGM 118
Sujet(s)	Familistère de Guise Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)
Thématique(s)	Économie & Travail Histoire du Cnam
Typologie	Ouvrage
Langue	Français
Date de mise en ligne	25/04/2022
Date de génération du PDF	25/04/2022
Permalien	http://cnum.cnam.fr/redir?FGM118

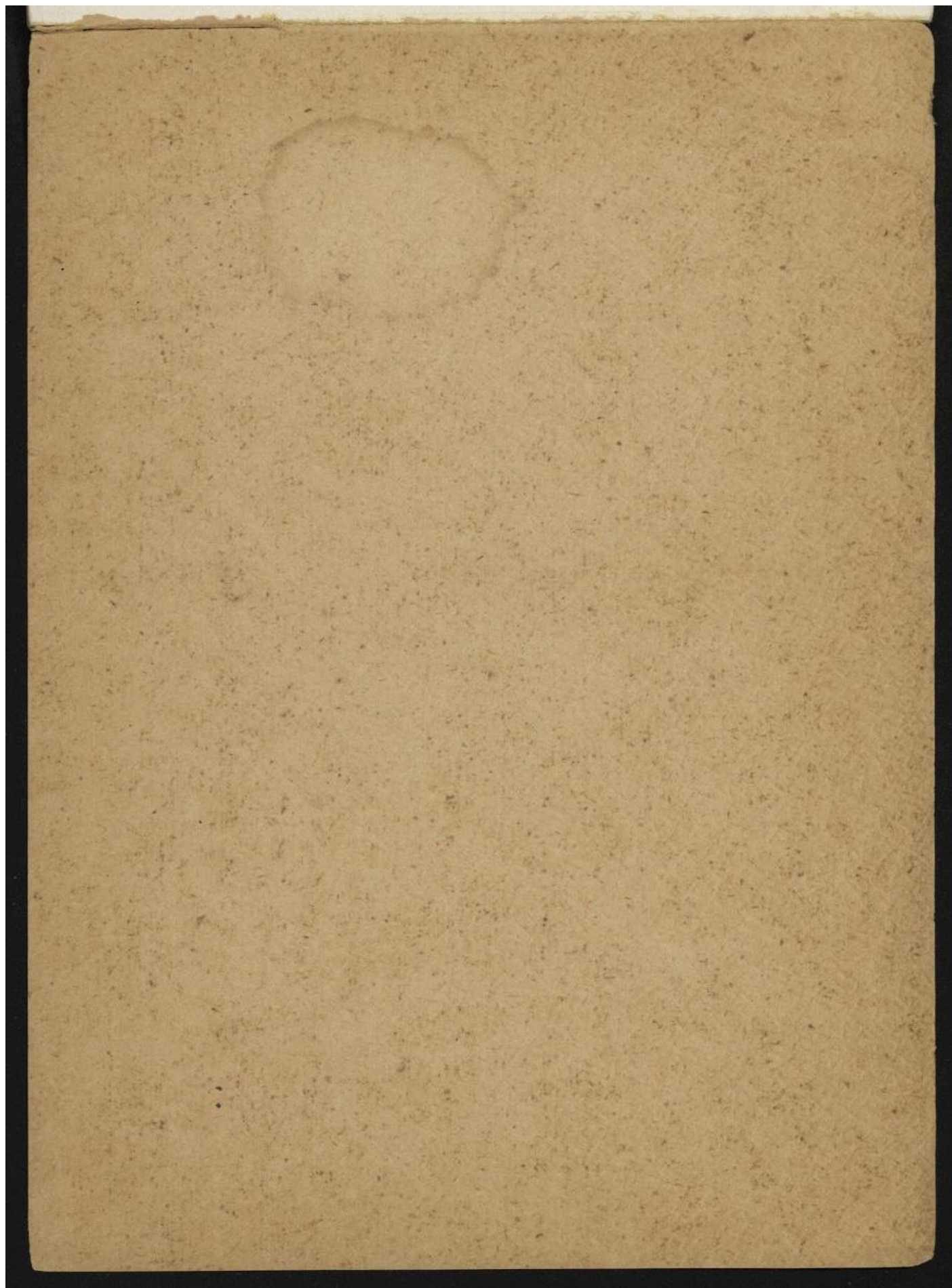
Le Familistère Illustré

Résultats de vingt ans d'association

1880-1900

Paris

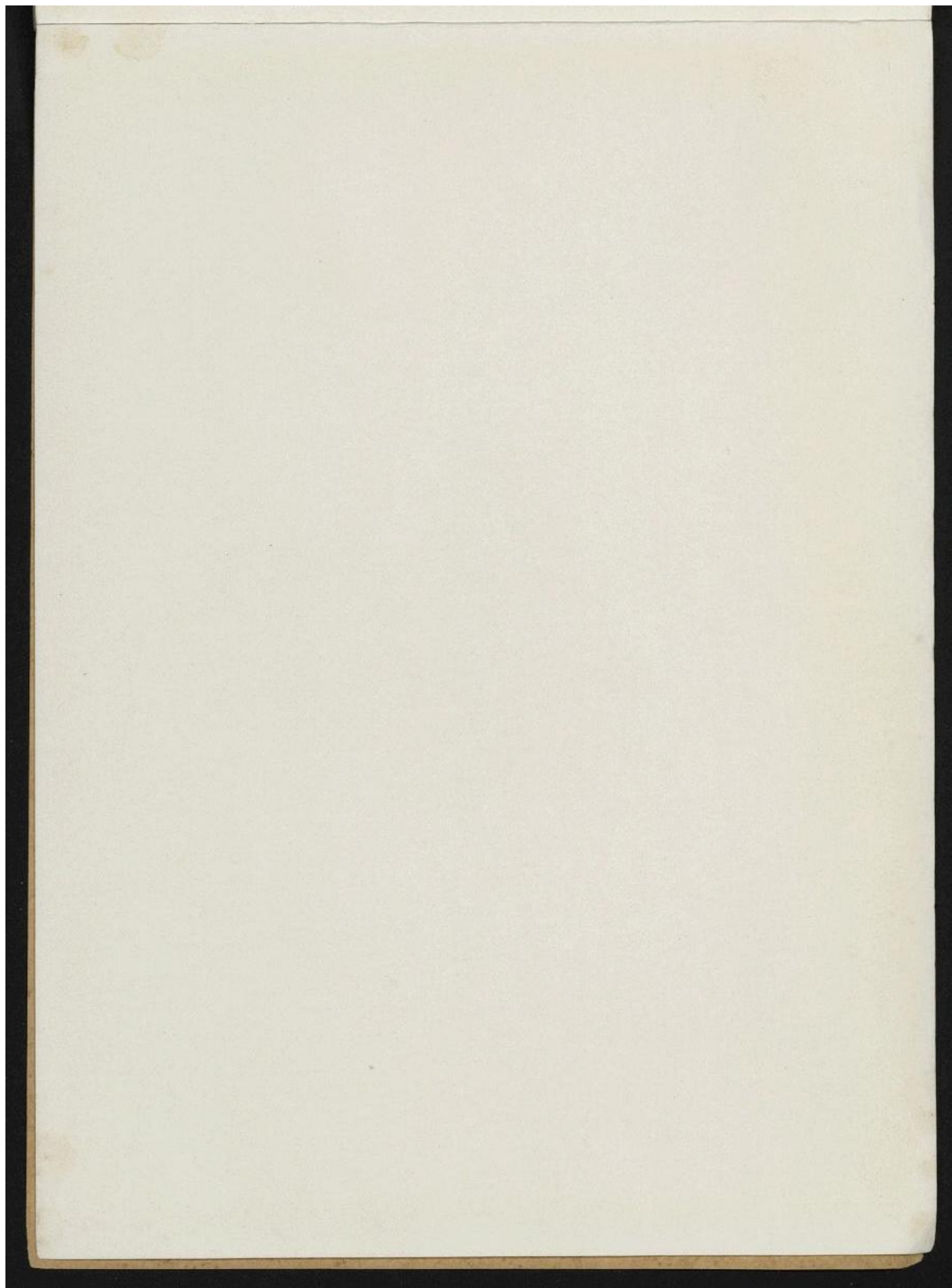
GUILLAUMIN & C^{ie} Editeurs du Journal des Economistes
Rue Richelieu, 14



Droits réservés au [Cnam](#) et à ses partenaires



LE FAMILISTÈRE ILLUSTRÉ

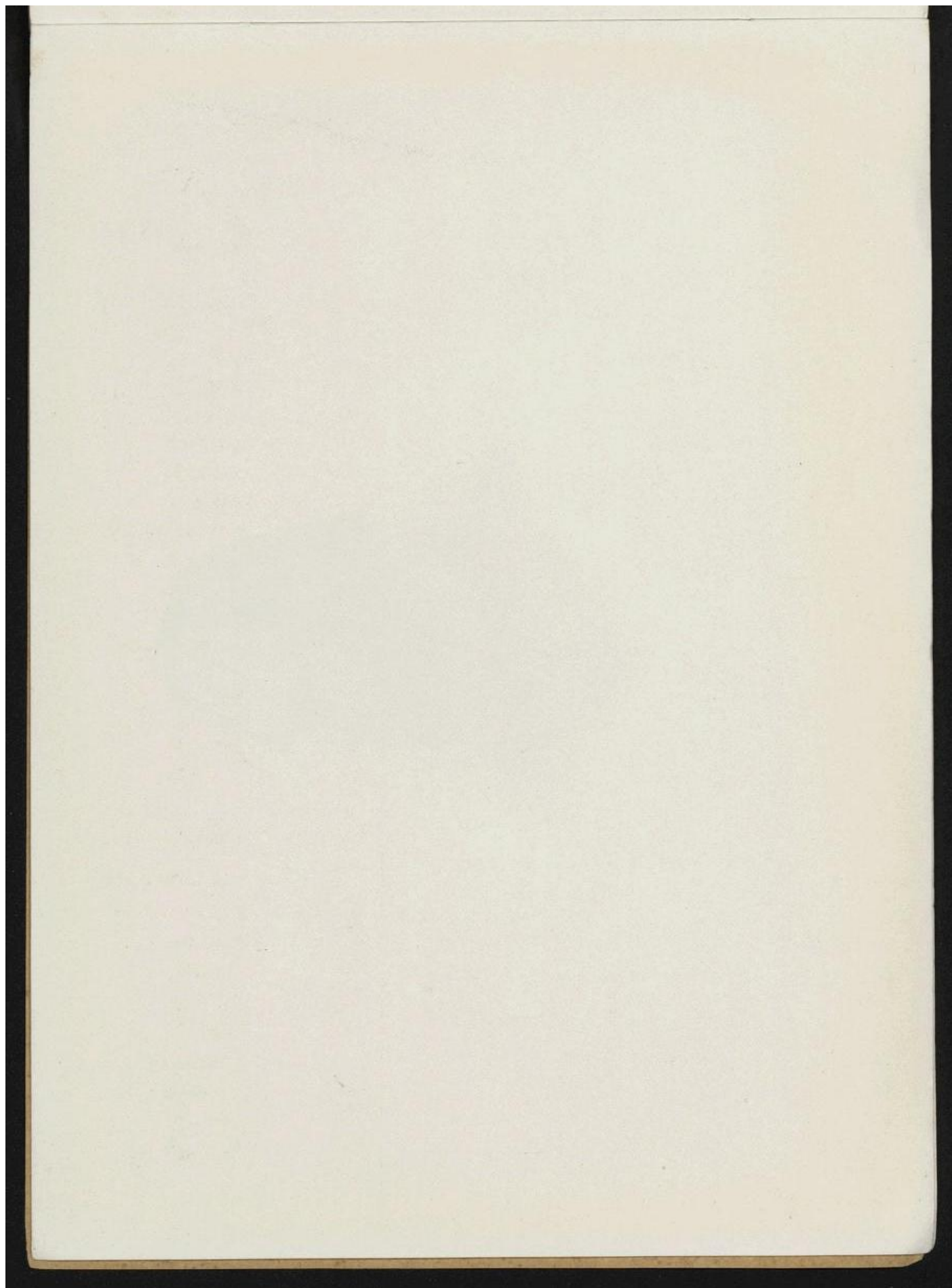




Jean-Baptiste André Godin

Fondateur de l'Association du Familistère de Guise





Le Familistère Illustré

Résultats de vingt ans d'association

1880 - 1900

PAR D. F. P.

Si ceux qui ignorent savent ou si ceux
qui peuvent voient, les difficultés sociales
seraient bientôt résolues.

J.-Bte ANDRÉ GODIN. (*Mutualité
Sociale. — Notions prélimi-
naires*).

Paris

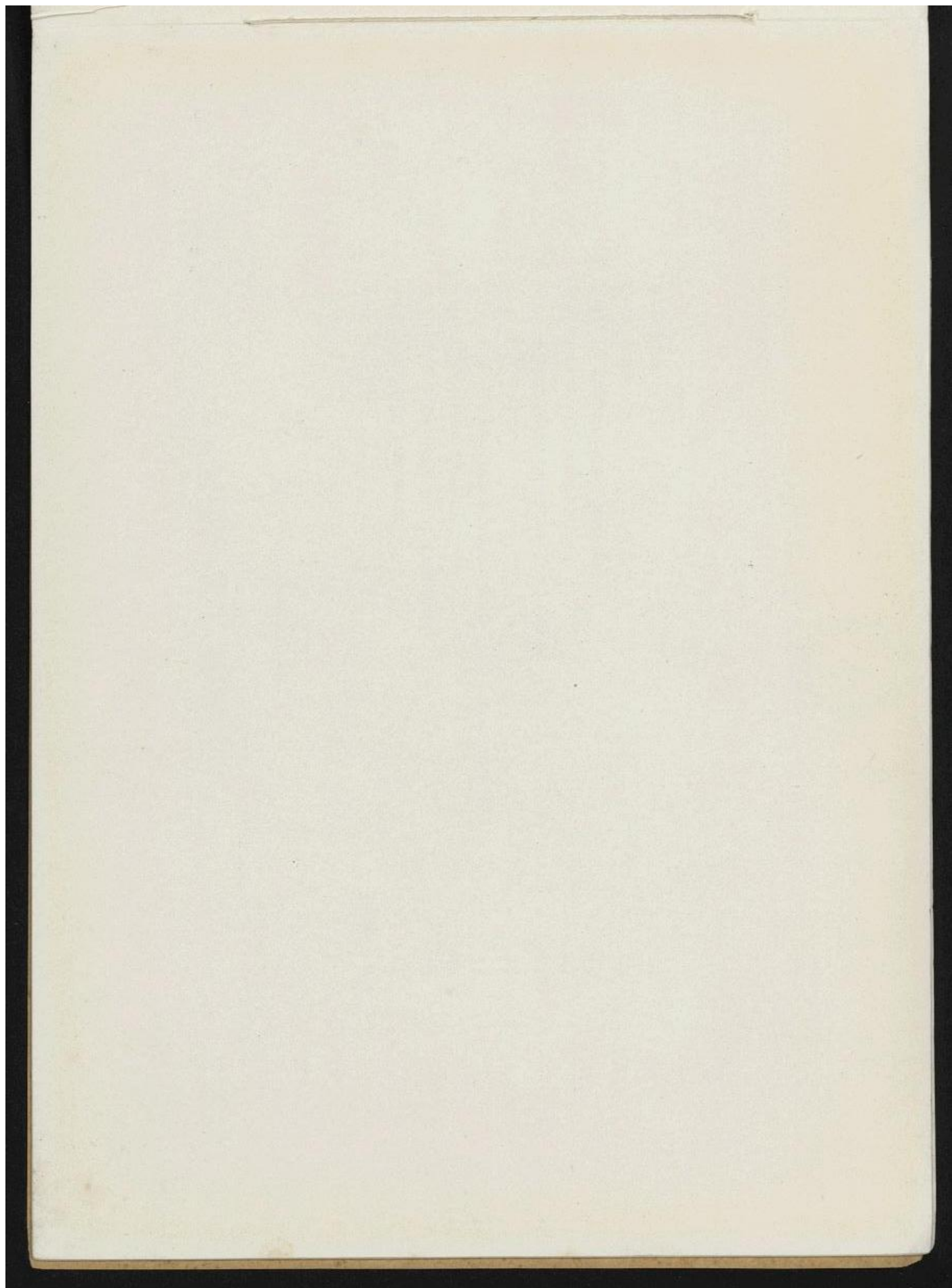
GUILLAUMIN & C^{ie}, Editeurs du Journal des Economistes
14, Rue Richelieu, 14



Table des Matières



Avis au lecteur	Page 9
I. La vie du Fondateur	» 11
II. Vue d'ensemble sur le Familistère	» 19
III. L'habitation unitaire	» 23
IV. Les services complémentaires de l'habitation unitaire	» 33
V. Les usines	» 53
VI. L'association du capital et du travail	» 57
VII. Les assurances mutuelles	» 67
VIII. La succursale de Belgique	» 73
Conclusion	» 75
Appendice.	» 79



Avia au Lecteur

A une époque où les problèmes sociaux sollicitent plus que jamais l'attention, il est d'un grand intérêt de rappeler au public une expérience qui, instituée il y a quarante ans, synthétise des solutions fragmentaires écloses sur divers points, et compte aujourd'hui vingt ans d'association entre le capital et le travail.

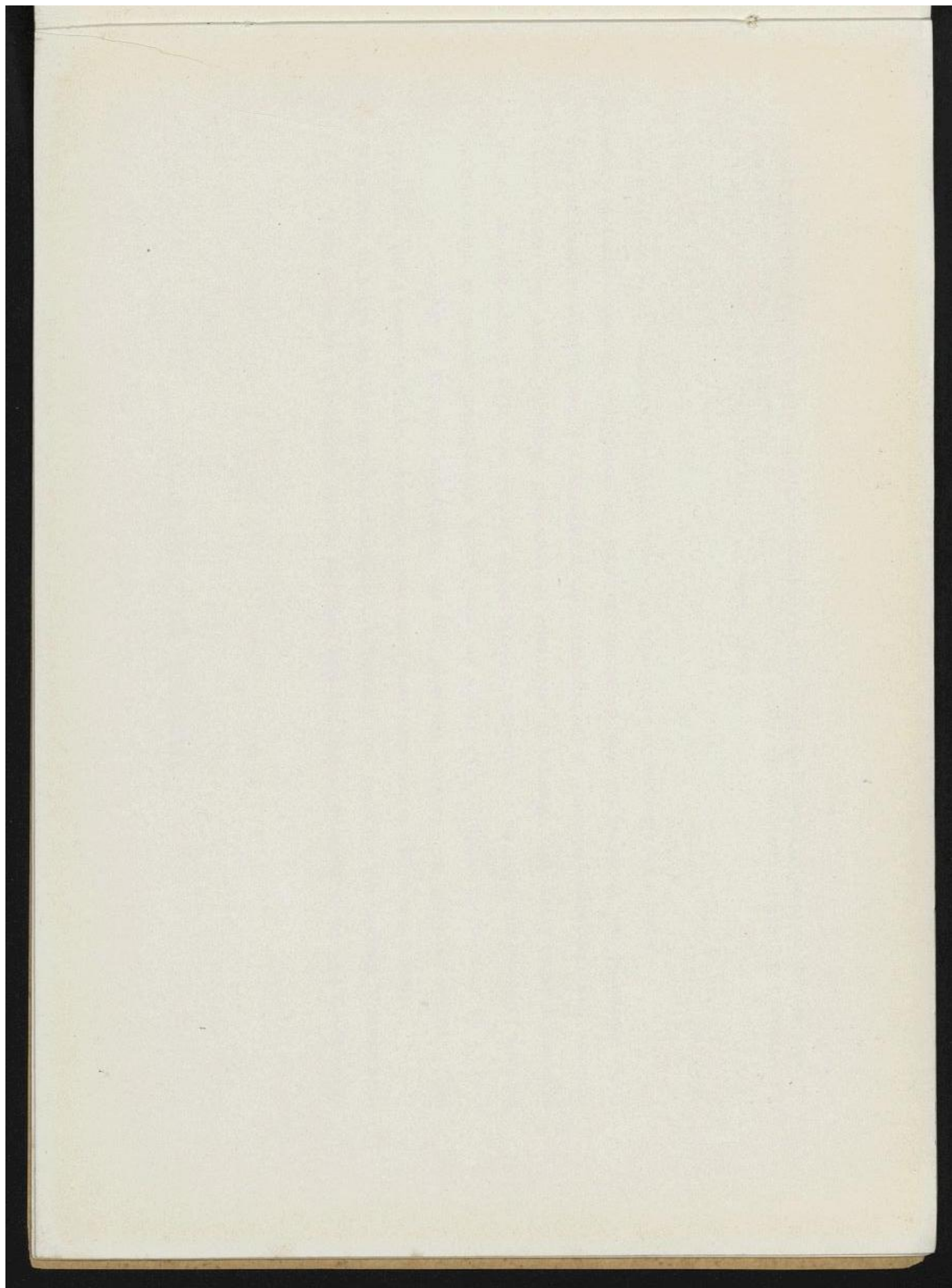
Des ouvrages de première importance, tels que *Solutions sociales* ⁽¹⁾ et *Mutualité sociale* ⁽²⁾, du créateur même de l'œuvre, Jean-Baptiste André Godin, ou encore *Le Familistère de Guise* ⁽³⁾, de F. Bernardot, ont déjà traité le sujet avec tous les développements nécessaires à une étude approfondie; mais un résumé concis étant souvent demandé, nous essayons aujourd'hui de présenter cette œuvre sociale si complexe sous une forme accessible à tous. Les personnes qui ne connaissent pas le Familistère seront heureuses, croyons-nous, de trouver dans les illustrations du texte des documents pris sur le vif et leur permettant de se représenter ce qu'est l'existence quotidienne dans cette association remarquable entre toutes.

D.F.P.

⁽¹⁾ *Solutions sociales*. 1871. 1 vol., Guillaumin et C^{ie}, éditeurs, Paris.

⁽²⁾ *Mutualité sociale*. 1880, Guillaumin et C^{ie}, éditeurs, Paris. On trouvera dans cet ouvrage les statuts du Familistère.

⁽³⁾ *Le Familistère de Guise* et son Fondateur, par F. Bernardot. Ouvrage en vente à la Société du Familistère de Guise (Aisne).



Le Familistère Illustré

CHAPITRE I^{er}

La Vie du Fondateur

La petite ville de Guise dont le nom seul rappelle quelques-uns des souvenirs les plus douloureux de notre histoire, a le rare privilège de provoquer les méditations du penseur par ses trois monuments principaux : le fort, vestige d'un passé de haine et d'oppression, la statue de Camille Desmoulins, l'un des promoteurs de la Révolution française, et le Familistère, vaste association ouvrière dans laquelle Godin, son fondateur, a réuni des institutions de mutualité, d'instruction, d'habitation unitaire, etc.,

qui ont pour but de fournir au travailleur, membre de l'association, les équivalents de la richesse.

Les équivalents de la richesse à l'ouvrier ! La formule est heureuse et son application, si elle est effective, offre un intérêt de premier ordre. Ce mot même de Familistère n'est pas sans éveiller la curiosité. Il évoque le souvenir du Phalanstère de Fourier et donne à penser que le créateur du Familistère se rattache à l'école Fourieriste. En tout cas, le nom seul de l'œuvre permet de sup-

poser, chez celui qui l'a réalisée, des intentions de réformation sociale. La suite de cette étude montrera qu'il en est réellement ainsi.

En effet, le Familistère de Guise n'est pas simplement, comme on l'a dit, l'œuvre d'un philanthrope éminent, ou encore la fantaisie charitable d'un millionnaire préoccupé d'employer noblement sa fortune. C'est au contraire l'application d'un plan lentement élaboré, issu lui-même d'une série de projets ou d'essais qui ont occupé les novateurs sociaux des deux mondes pendant la première moitié du XIX^e siècle.

Avant de faire plus ample connaissance avec le Familistère, il n'est pas inutile de demander à la vie de son fondateur ce qui peut nous en expliquer l'origine et la destination.

Aucune existence ne fut mieux remplie que celle de J.-B^{te} André Godin. Si la continuité dans le labeur, les dons les plus rares de l'intelligence, une bonté aussi éclairée qu'efficace sont des titres à l'admiration, nul n'a mieux mérité que Godin la reconnaissance des hommes.

« Ce qui fait une belle vie, a dit Vauvenargues,

c'est une grande pensée de la jeunesse réalisée dans l'âge mûr ». Si le moraliste a raison, la vie du fondateur du Familistère a été belle entre toutes. Elle fut en effet d'une merveilleuse unité morale, l'existence de ce travailleur infatigable qui s'employa de toutes ses forces à la réalisation de l'idéal qu'il avait conçu dès sa jeunesse : Réhabilitation, glorification du travail, émancipation des travailleurs.

Il naquit le 26 janvier 1817 à Esquehéries (Aisne), dans la maison d'un simple serrurier de village. A onze ans, il quittait l'humble école de la commune natale pour travailler à la forge paternelle. Il était alors si faible et si petit qu'il lui fallait un escabeau pour atteindre l'étau.

En 1834, à dix-sept ans, Godin, en compagnie de son cousin Jacques Moret (serrurier comme lui, mais plus âgé de quelques années) entreprenait, suivant l'usage du temps, son « tour de France ». C'était l'époque où les idées sociales, écloses dans les cerveaux de quelques penseurs, commençaient à se répandre dans les rangs du prolétariat.

A cette même époque, les progrès de l'outillage industriel et le développement du machinisme entraînaient pour l'ouvrier des chômages et des souff-

frances dont la cruauté contrastait avec la splendeur des espérances socialistes.

Ce fut pour le jeune voyageur, exposé comme les autres à l'incertitude du lendemain, un sujet de réflexions douloureuses. Dans un chapitre de son ouvrage *Solutions sociales*, Godin, parlant de sa jeunesse, a retracé les sentiments qui l'agitaient alors :

« Tous les jours, dit-il, se renouvelait pour moi le dur labeur d'un travail qui me tenait à l'atelier depuis cinq heures du matin jusqu'à huit heures du soir. Je voyais à nu la misère de l'ouvrier et ses besoins ; et c'est au milieu de l'accablement que j'en éprouvais, que malgré mon peu de confiance en ma propre capacité, je me disais : Si un jour je m'élève au dessus de la condition de l'ouvrier, je chercherai les moyens de lui rendre la vie plus supportable et plus douce, et de relever le travail de son abaissement. »

Par cette citation on devine quel dut être le retentissement des théories communistes et des idées Saint-Simoniennes dans cette âme ardente déjà orientée vers de si graves problèmes.

En 1837, Godin revenait à Esquehéries. La fabrication des appareils de chauffage, qui n'était pour

son père qu'un travail accessoire, lui parut appelée à un développement considérable. Après quelques hésitations, le jeune homme résolut de chercher dans cette voie le succès industriel qui lui apparaissait comme la préface et la condition nécessaire de ses projets d'amélioration sociale.

A 23 ans, Godin, inaugurant une fabrication nouvelle, s'établissait à son compte, afin de ne point engager la responsabilité de ses parents dans ses opérations particulières. La même année, il contractait son premier mariage et recevait de son père quatre mille francs. Ce fut avec ce mince capital qu'il débuta en industrie.

Comme il exposait un jour ses vues d'avenir à un de ses voisins, homme d'un jugement sûr, celui-ci lui objecta : « Vous aurez bientôt des concurrents, et très puissants peut-être ; comment vous maintiendrez-vous à la tête de cette industrie ? » — « En faisant mieux qu'eux » répondit Godin.

Toute sa carrière devait justifier ce mot. Dès cette première année, 1840, il prenait un brevet pour le modèle d'un meuble de chauffage dont il était l'inventeur. A la tâche il substituait la fonte qui se prêtait mieux à la diversité des appareils qu'il vou-

lait créer. En 1846, il transportait sa fabrication à Guise, dans une situation plus favorable à l'arrivée des matières premières et à l'écoulement des produits. Une trentaine d'ouvriers l'y suivirent.

Mais à peine était-il établi dans cette ville qu'un contrefacteur venait s'installer presque en face de ses ateliers pour lui disputer l'industrie qu'il avait créée et dont trois brevets déjà lui garantissaient la propriété. Ce fut le commencement de la lutte qu'il eut à soutenir durant tout le cours de sa vie industrielle contre des concurrents souvent redoutables.

Comment parvint-il à vaincre tant de difficultés? En créant sans cesse des modèles nouveaux, en prévenant les besoins du consommateur, en les éveillant pour ainsi dire, par l'originalité et la commodité de ses appareils. Là fut le secret de ses succès.

Cependant Godin, chez qui l'industriel ne fit jamais tort à l'homme social, n'avait pas cessé de s'intéresser au mouvement des idées et la puissante activité de son esprit faisait face à tant de travaux. Il avait successivement étudié les théories de Saint-Simon, Owen, Cabet, sans qu'aucune d'elles l'eût complètement satisfait. Passant plus tard en revue

les idées sociales de cette époque, il écrivait à propos du communisme (*Solutions sociales*, p. 50). « L'idée « communiste naît du sentiment de réaction contre « l'abus des jouissances, à la vue des privations du « nécessaire. C'est la protestation du travail irrité « de l'injuste répartition des fruits de la production. « Mais la haine du mal n'est pas toujours la science « du bien, et c'est là que se trouvent les défauts du « communisme. »

Jugeant aussi le Saint-Simonisme, il écrit (*même ouvrage*, p. 51) : « L'Ecole Saint-Simonienne a été la « transition des idées politiques aux idées sociales « et cette Ecole, ardente en aspirations, a contribué « à faire comprendre que tout mouvement politique « se bornant à des changements de dynasties ou de « personnes constitue une politique stérile ».

En 1842, pour la première fois, son attention fut attirée sur la doctrine de Fourier. Il se procura l'ouvrage essentiel du maître : *Théorie de l'Unité universelle*, et y découvrit un vaste plan de régénération sociale fondé sur l'association du capital, du travail et du talent. Ce fut pour lui une révélation ; il avait désormais trouvé l'orientation de sa vie.

Survinrent les événements de 1848 qui trou-

blèrent si profondément les conditions économiques du pays. L'industrie de Godin faillit sombrer dans la tourmente; mais le lutteur qui était en lui fit face au danger et, tandis que tant d'usines tombaient en ruines, il put durant toute la crise éviter le chômage aux ouvriers qu'il avait attachés à sa fortune.

L'insurrection de Juin et la constitution de l'empire entraînèrent de dures persécutions contre les partisans, même pacifiques, des réformes sociales, et deux fois Godin dut subir des perquisitions domiciliaires.

Proscrites en France, les idées d'avant-garde se répandaient à l'étranger et provoquaient aux États-Unis d'Amérique l'expérience du Texas, dont V. Considérant, un des chefs les plus connus de l'École phalanstérienne, avait pris l'initiative. Godin suivit avec une attention passionnée cette tentative que son esprit pratique avait si longtemps appelée de tous ses vœux. Il fit mieux encore : il engagea dans l'entreprise le tiers de sa fortune personnelle, soit environ 100,000 francs.

L'entreprise du Texas aboutit à un avortement complet. L'échec de cette association n'ébranla ni la croyance de Godin à la nécessité d'une réforme

sociale, ni sa foi dans l'avenir réservé au principe d'association; mais tirant de cet échec la rude leçon qu'il contenait, il prit dès lors la ferme résolution, de réaliser lui-même l'ensemble des améliorations qui lui paraîtraient compatibles avec l'état des choses et des esprits dans le milieu où les circonstances l'avaient placé.

Le *Familistère*, association coopérative du travail, du capital et du talent naquit de cette résolution exécutée à partir de l'année 1856 avec cet art de vaincre les difficultés matérielles et cette énergie persévérante sans laquelle les conceptions du plus brillant génie demeurent le plus souvent frappées d'impuissance ⁽¹⁾.

Les principes qui inspiraient Godin dans l'œuvre nouvelle qu'il allait entreprendre peuvent se ramener à un seul : il voulut encourager, exalter, glo-

(1) Dès 1853, dans une lettre à Cantagrel, Godin demandait à son ami s'il ne ferait pas bien « de réaliser, à côté de son « établissement, une cité ouvrière dans laquelle un véritable « confort serait accordé à ses ouvriers (eu égard à l'état dans « lequel ils vivaient). »

rifier le travail. C'est le travail qui fait la supériorité de l'homme sur l'animal ; c'est lui qui crée et accroît la richesse, c'est à lui que la meilleure part de cette richesse doit légitimement revenir. Il faut favoriser le travail de telle sorte que l'être humain soit amené à développer intégralement son activité pour son bien et celui de ses semblables. *Mais le travail ne reprendra la place à laquelle il a droit que si l'on crée chez tous ceux qui collaborent à une même entreprise la volonté de confier l'autorité directrice au mérite véritable, et si chacun reçoit en considération et en richesse l'équivalent exact de son apport à l'œuvre commune.*

Il est vrai que la libre acceptation d'une semblable loi suppose chez le travailleur une haute culture intellectuelle et morale, et que celle-ci, à son tour, a pour condition une situation matérielle supérieure à celle qui est actuellement offerte à l'ouvrier. Ainsi le problème se trouve ramené en dernière analyse aux termes suivants : améliorer l'existence de celui qui travaille et accroître par ce moyen sa valeur professionnelle et sociale.

Dans la pensée de Godin, le but devait être atteint par une réforme de l'habitation et par une

meilleure organisation de tous les services de production, de commerce, d'approvisionnement, d'éducation et de récréation qui constituent la vie du travailleur moderne.

Ces idées prirent corps de 1856 à 1859 et aboutirent, au mois d'avril 1859, à la fondation de l'*aile gauche* du Familistère. En 1861, une première construction était couverte et habitée. En 1862, le *patillon* central était commencé et recevait ses locataires trois ans après, en 1865.

L'usine des appareils de chauffage, dont la prospérité suivait une marche ascendante, procurait à son créateur les ressources nécessaires au développement de son œuvre. Le petit ouvrier qui parcourait autrefois les grandes routes de France en rêvant à l'émancipation humaine était devenu un des principaux industriels de son pays.

Godin ne pouvait rester étranger à la politique. Adversaire de l'Empire, il fut envoyé en juin 1870 au Conseil général de l'Aisne par le parti républicain. Les services qu'il avait rendus à la région, sa conduite héroïque en face de l'occupation allemande en qualité de président de la commission municipale de Guise, sa haute valeur dans l'action

et dans la pensée le désignaient au choix des électeurs qui, en février 1871, le députèrent à l'Assemblée Nationale. Pendant cinq ans, Godin vit de près la vie parlementaire ; il en signala les insuffisances et indiqua les moyens d'y remédier dans son volume *Le Gouvernemenl*.

Mais l'œuvre maîtresse de sa vie était à Guise : en 1876, il ne se représenta pas au suffrage de ses concitoyens. En 1877, il bâtissait l'*aile droite* du Familistère et l'inaugurait trois ans plus tard ⁽¹⁾.

Enfin, après une expérience de vingt années, il formulait en un acte d'association légale minutieusement étudié l'association familistérienne qui existait en fait depuis longtemps. La signature de ce document capital eut lieu le 13 août 1880.

Les dernières années de Godin ne furent pas les moins remplies. De 1880 à 1888, date de son décès, il se partagea entre trois tâches qui lui étaient également chères : l'administration de l'usine et celle du Familistère — où il habita jusqu'à sa mort, — la direction d'une revue des questions sociales, *Le*

Devoir, fondée par lui en 1878, l'élaboration et la rédaction de nouveaux écrits : *Le Gouvernemenl* ; *La République du travail*, etc., qui témoignent qu'aucune des plus hautes questions du temps présent n'a échappé à sa puissante intelligence. Une de ces questions sollicita tout particulièrement son activité. L'établissement de relations juridiques entre les peuples lui paraissait être une des conditions nécessaires du progrès humain. Non content de travailler à la pacification internationale par ses ouvrages et par la revue qu'il publiait, il créa à Guise, au sein de son personnel, une société de la Paix et de l'Arbitrage dont l'histoire se trouve liée à toutes les grandes manifestations pacifiques de ces vingt dernières années.

Godin, devenu veuf, épousait en 1886 M^{lle} Marie Moret, fille aînée de Jacques Moret (avec qui il avait fait son tour de France). Les deux cousins s'étaient rapprochés depuis 1856. La seconde femme de Godin était, ainsi qu'il fut dit dans la lettre de faire part de leur mariage, « son secrétaire et sa collaboratrice dans l'œuvre du Familistère et dans sa propagande sociale. »

Godin mourut le 15 janvier 1888 dans la pleine

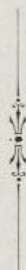
⁽¹⁾ L'ensemble des habitations s'augmenta par la suite, (1882 et 1883), de deux pavillons isolés.

possession de son génie. Par testament, il légua toute la part disponible de sa fortune — soit la moitié — à la société du Familistère, et confiait à sa femme le soin de ses ouvrages et manuscrits.

M^{me} V^{ve} Godin, après avoir occupé la gérance de la Société jusqu'au règlement de la succession de son mari, s'est consacrée depuis à la publication

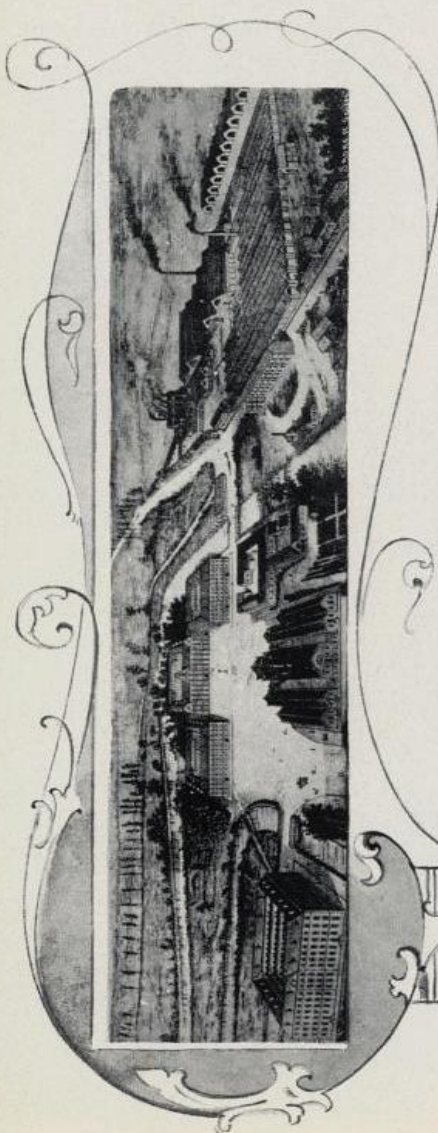
des documents qui permettront de constituer l'histoire de la pensée de Godin et celle de son œuvre.

Le lecteur qui désirerait plus de détails sur ce sujet pourra lire avec fruit dans le *Devoir* la série des études que publie, depuis le mois de mars 1891, M^{me} V^{ve} Godin sous ce titre : *Documents pour une biographie complète de J.-B^{te} André Godin*.



CHAPITRE II

Vue d'ensemble sur le Familistère



L'ESQUISSE biographique qui précède, si sommaire qu'elle soit, a révélé au lecteur la puissante personnalité de Godin. Une rapide visite à travers le Familistère, en nous faisant mieux connaître l'œuvre, achèvera de mettre en relief la physionomie si attachante de celui qui l'a créée.

L'ensemble des établissements et des institutions qui constituent l'Association du Familistère peut être réparti en cinq branches, savoir :

1° Un ensemble d'**habitations unitaires** qui offrent aux membres de l'association les plus grands avantages de *confort*, d'*hygiène* et de *liberté* ;

2° Un groupe de **magasins coopératifs** comprenant la boulangerie, l'épicerie, la mercerie, les étoffes et vêtements, l'ameublement, la boisson, l'alimentation, les combustibles, etc. ;

3° Un service d'**éducation** assurant aux enfants des deux sexes les soins nécessaires au premier âge et l'instruction primaire jusqu'à l'âge minimum de 14 ans révolus ;

4° Un système de **participation aux bénéfices** grâce auquel les travailleurs de l'association sont devenus en moins de vingt ans propriétaires du capital considérable constitué par le Familistère, ses usines et ses dépendances.

5° Un système de **mutualité** qui a pour but de venir en aide à la *maladie*, à la *vieillesse*, à l'*invalidité*,

et de garantir aux habitants du Familistère le *nécessaire à la subsistance*.

Notre simple ambition est de commenter dans leur ordre naturel les illustrations de la présente brochure. Aussi nous bornerons-nous à accompagner le visiteur désireux de parcourir le Familistère en lui fournissant, chemin faisant, toutes les explications qu'il pourrait attendre d'un cicerone bien informé.

* * *

Faisons d'abord comme le touriste qui s'oriente et consulte la carte avant d'entrer en pays inconnu. La fig. 1 représente le plan général de l'établissement que nous allons explorer. On voit que l'Oise, divisée en deux bras qui se rejoignent au Moulin Neuf, partage l'ensemble de la propriété en trois parties. A droite du plan, indiquées par la lettre S, sont les usines et leurs dépendances, couvrant une surface de dix hectares et demi. Dans la presque île enfermée entre les deux bras de la rivière se trouve le groupe principal des logements du Familistère (A, B, C). Il est formé de trois pavillons reliés par les angles, disposition hygiénique entre toutes, puisqu'elle expose à l'air et à la lumière les quatre façades de

chacun des trois corps de logis. Au delà du bras gauche de l'Oise, le bâtiment D, ordinairement désigné sous le nom de pavillon de la rue André Godin,

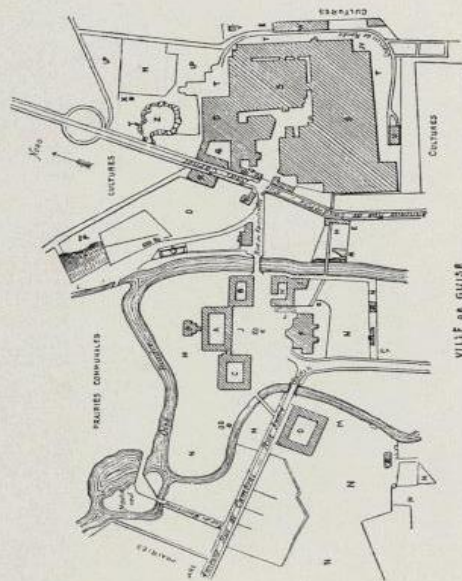


Fig. 1. — Plan d'ensemble.

et le pavillon de la rue Sadi-Carnot (E) reçoivent les familles au même titre que les pavillons du groupe principal.

L'ensemble de ces constructions, qui constituent le *Familistère* proprement dit, occupe une superficie d'un hectare et demi.

Notons encore près de l'habitation, le théâtre et les écoles (F), la nourricerie (G), puis les annexes (H, I), et la buanderie (Q).

Autour des habitations, quinze hectares de parcs, de pelouses, de jardins potagers ou d'agrément (M, N, O), contribuent à assainir et à embellir le séjour du Familistère. C'est en partie grâce à eux que l'habitation unitaire de Guise peut répondre victorieusement aux préjugés courants par des tables de naissance et de mortalité exceptionnellement favorables ⁽¹⁾.

Pour achever de dissiper les obscurités que l'examen du plan aurait pu laisser dans l'esprit du lecteur, reportons-nous à la vue à vol d'oiseau donnée en tête de ce chapitre.

On y reconnaîtra sans peine, au premier plan,

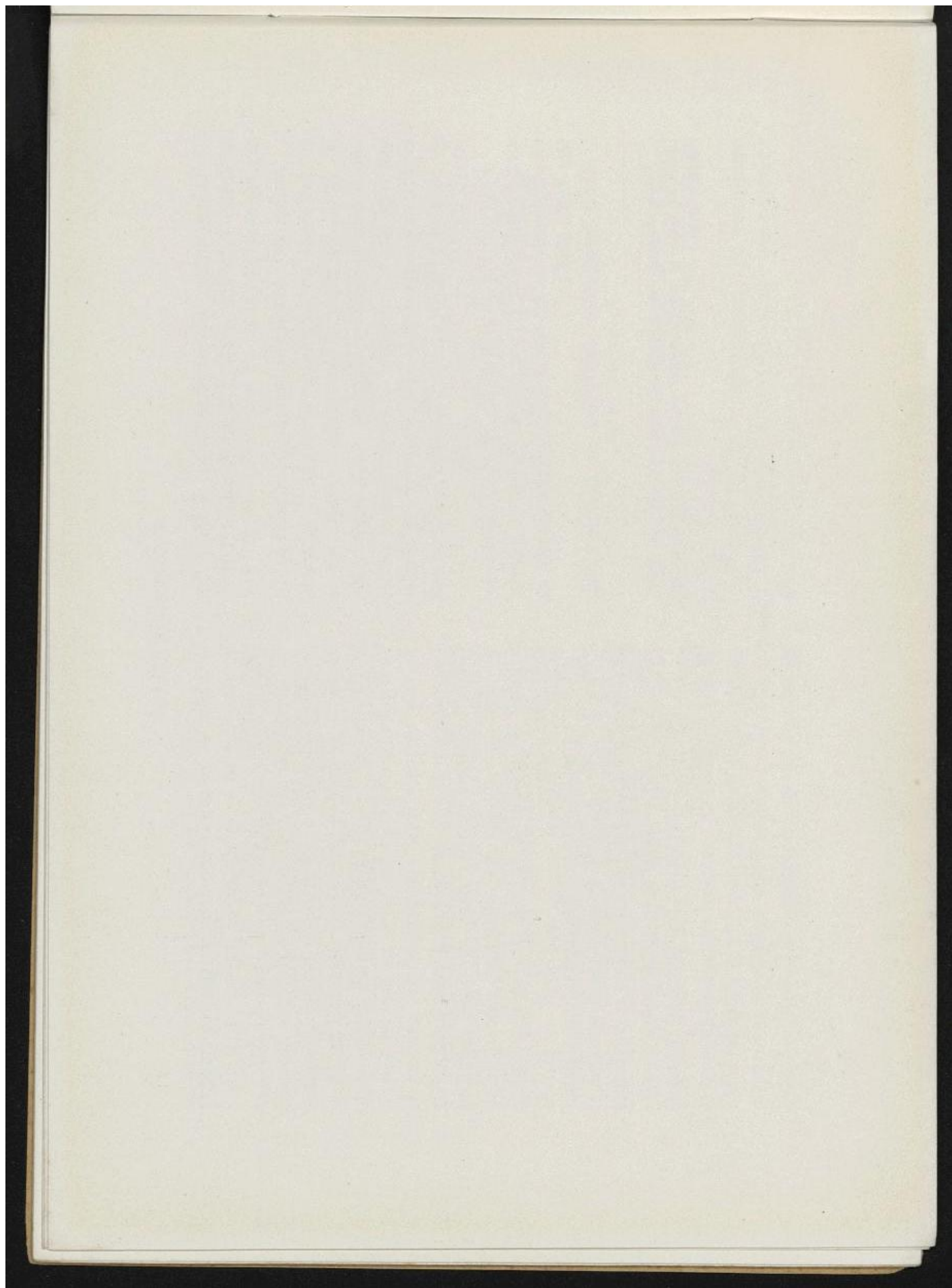
⁽¹⁾ On trouvera ces documents dans l'ouvrage : le *Familistère de Guise et son Fondateur* dont il a été question dans l'avant-propos.

le théâtre et les écoles entourés de jardins potagers ; au second plan — et séparé du théâtre par la place où s'élève la statue de Godin — le corps d'habitation principal, avec ses trois pavillons pourvus de cours spacieuses dont on aperçoit sur la gravure la toiture vitrée ; à gauche, au delà du bras occidental de l'Oise, le pavillon de la rue André Godin ; à droite, et de l'autre côté du bras oriental de la rivière, les usines. Si l'on compare cette vue perspective, extraite de l'ouvrage de M. F. Bernardot, à celle que publia Godin lui-même en 1871 dans son livre *Solutions sociales*, on voit que les différences entre le plan primitif du fondateur et celui de l'œuvre réalisée sont assez légères.

Godin avait apporté à l'élaboration de son Familistère de telles qualités de prévoyance réfléchie et de sagesse pratique que l'exécution a pu se conformer presque sur tous les points à la conception première.

De combien d'entreprises humaines en pourrait-on dire autant ?





CHAPITRE III

L'Habitation unitaire

DANS les pages qui vont suivre, il sera surtout question du groupe principal : aile gauche, pavillon central et aile droite.

En effet, les deux pavillons construits postérieurement rue Sadi-Carnot et rue André Godin furent conçus suivant les mêmes plans de distribution intérieure. Nous seulement, comme différences essentielles, que le premier de ces deux bâtiments, de dimensions beaucoup plus restreintes, n'a pas de cour intérieure. Composé de deux étages sur rez-de-chaussée, il ne con-

tient que dix-neuf logements⁽¹⁾. Le pavillon de la rue André Godin (fig. 2) est, au contraire, plus vaste que chacun des pavillons du groupe principal, et sa cour intérieure non vitrée occupe une surface telle qu'on a pu en transformer la partie centrale en pelouse sans inconvénient pour la circulation (fig. 3). Cet édifice comporte 140 numéros et loge 600 personnes environ.

Par ces modifications au type essentiel du Palais social,

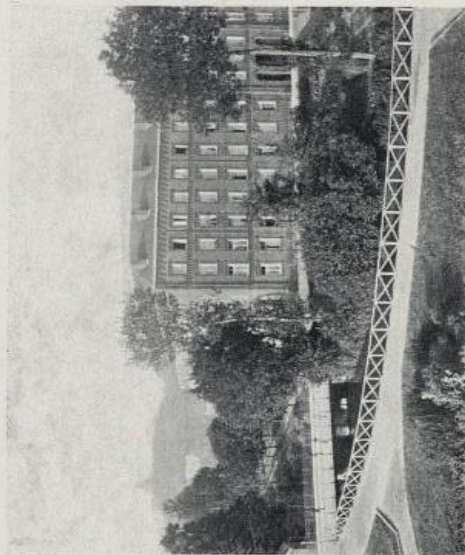


Fig. 2. - Pavillon de la rue André Godin.

(1) Nous le verrons, fig. 17, à gauche, en arrière-plan, dominant les annexes.

Godin a voulu laisser à ses collaborateurs toute latitude pour se loger suivant leur avantage ou leur goût personnel.

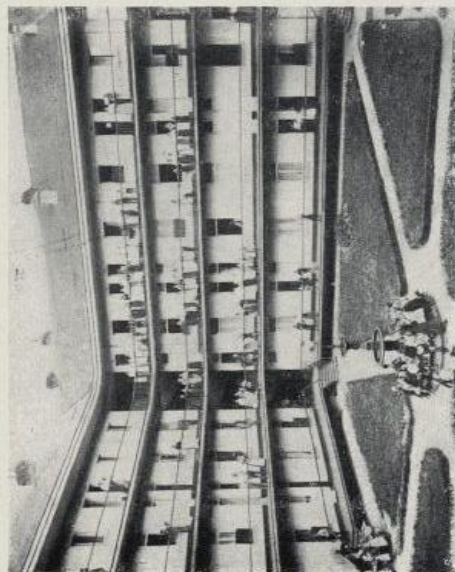


Fig. 3. - Cour du Pavillon de la rue André Godin.

Les travailleurs de l'Association ne sont pas tous logés au Familistère; il en est qui demeurent en ville ou dans les villages voisins, mais, devons-nous ajouter, les logements au Familistère ont toujours été si recherchés que c'est le nombre des demandes d'admission qui a motivé le développement successif

des pavillons d'habitation. En effet, le fondateur avait commencé par bâtir l'aile gauche et l'œuvre en fût restée là si elle n'avait pas donné satisfaction à la population.

En parcourant l'habitation unitaire dans ses diverses parties, nous aurons l'explication de la faveur qu'elle rencontre auprès de ceux qui sont les mieux placés pour bien juger de ses avantages pratiques.

Notre fig. 4 représente le groupe principal du



Fig. 4. - Le groupe principal du Familistère (Vue prise de l'ouest à l'est).

Familistère, tel qu'il apparaît au visiteur venant de la gare : aile droite d'abord, pavillon central en retrait, et aile gauche dans l'éloignement.

Au premier plan et à droite, voici le pont jeté sur le petit bras de l'Oise, pont qui relie, par la rue André Godin, la ville de Guise à la gare et donne accès de ce côté à la propriété du Familistère.

Traversons les pelouses pour gagner la place. Laisant à droite le théâtre et les écoles, nous nous trouvons en face des constructions sans étage renfermant les divers services annexes ; tout en arrière de ce bâtiment, on aperçoit les cheminées de l'usine.

Deux cents mètres environ séparent les locataires du pavillon central du lieu de leur labeur. La distance est assez grande pour que l'habitation soit à l'abri de la poussière, de la fumée et du bruit de la ruche en travail ; elle est assez restreinte pour que l'ouvrier puisse faire le trajet sans perte de temps et sans fatigue ; elle est, à peu de chose près, la même

pour tous : ce sont là de précieux avantages que l'habitation unitaire peut seule offrir au travailleur.

Nous voici (fig. 5) au centre de la place. Devant nous se dresse la statue de J.-B^{te} André Godin. Sa masse sombre s'enlève harmonieusement sur la façade du pavillon central. Cette façade a 70 mètres de longueur et le pourtour des trois pavillons mesure 583 mètres.

Les bâtiments sont construits en brique ; ils ont trois étages et leurs rez-de-chaussée élevés sur caves n'ont rien à redouter de l'humidité.

Réunis, ces trois corps d'habitation peuvent loger environ 1200 personnes. Encore faut-il

tenir compte de la place considérable occupée au rez-de-chaussée du pavillon central par les magasins d'épicerie, de mercerie, de vêtements et d'ameublements.

Entrons soit par l'une des portes de côté, soit par celle qui s'ouvre au milieu de la façade centrale, au dessous du belvédère dont les lignes découpées inter-

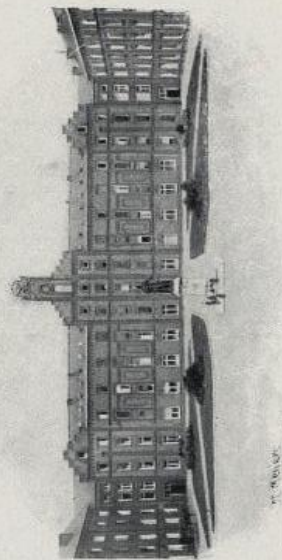


Fig. 5. - La façade du Pavillon central.

rompent heureusement la régularité de la construction. Nous nous trouvons dans une cour bétonnée large de 20 mètres et longue de 45 (fig. 6). De grands vitrages, disposés pour abriter les habitants contre les intempéries tout en laissant pénétrer à flots l'air et la lumière, la couvrent dans toute son étendue. Trois rangs de balcons, larges de 1^m30, entourent sans interruption et sans barrières transversales les quatre côtés de la cour intérieure. Ils assurent l'accès à tous les logements et font office de véritables rues suspendues. Des escaliers placés aux angles de l'édifice desservent les balcons et permettent en tous sens une circulation facile. De larges passages mettent en communication directe, à chacun des étages, le pavillon central et ses deux ailes. Dans cette cour, tout nous indique des préparatifs de fête : les fais-

ceaux et les trophées dont sont ornés les balcons, ainsi que l'estrade enguirlandée de feuillages qui semble attendre un orchestre trop lent à venir au gré des enfants en émoi. Ce soir, en effet, dans le vaste hall, les musiciens du Familistère feront retentir leurs plus joyeux flons-flons et la jeunesse dansera au son entraînant de la musique, répercuté par la voûte de verre. Venez à l'heure du bal, et vous verrez les habitants de la ville prendre librement part à la fête, le Familistère offrant aux personnes du dehors la plus large hospitalité.

Demain matin la cour reprendra son aspect accoutumé, et les ménagères, piquées d'une émulation que l'habitation en commun a fait naître et déve-loppe, s'activeront aux travaux domestiques. Elles sont reines dans leur intérieur et prennent d'autant plus de soin de leur petit empire qu'au Familistère

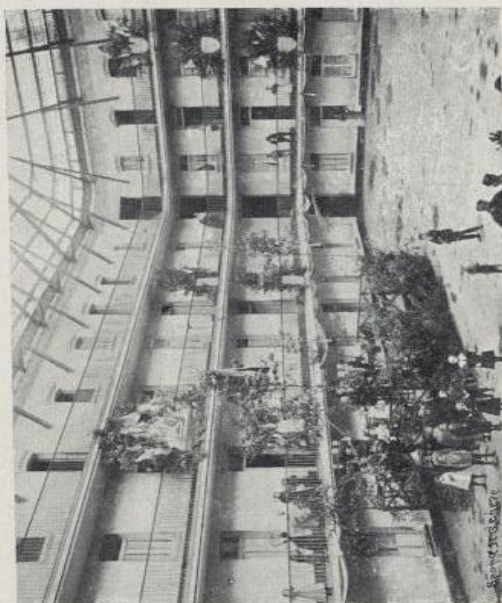


Fig. 6. - La cour centrale. - Un jour de fête.

on s'est ingénié à leur faciliter la tâche. Elles n'ont pas à s'occuper du nettoyage des balcons, des escaliers et des cours : des femmes rétribuées par l'association s'acquittent de cette fonction. Elles n'ont pas à descendre pour porter dans la rue les ordures du ménage : des trappes ouvertes à tous les étages conduisent ces détritus dans des fosses d'où ils sont enlevés régulièrement. Des fontaines placées à tous les étages de l'édifice procurent aux habitants une eau abondante et saine. Ce n'est pas l'Oise, dont les flots sont loin d'être limpides, qui alimente les fontaines du Familistère ; c'est un puits artésien creusé dans une des collines qui entourent la ville.

De grands réservoirs placés sous les combles de chaque pavillon prémunissent les Familistériens contre les dangers d'un incendie d'ailleurs improbable, puisque la brique, le fer et le béton sont les

seuls matériaux employés dans la plus grande partie des constructions. Enfin, et ces détails si humbles qu'ils soient ont leur importance, les water-closets, indépendants des logements et soustraits, par ce moyen, à l'incurie toujours possible des habitants, sont lavés à grande eau plusieurs fois par jour par les soins de l'administration. La nuit venue, le gaz éclaire les escaliers et les balcons. Le soin d'allumer et d'éteindre les réverbères est confié à un employé payé par l'association elle-même. Ainsi sont assurés, régulièrement et sans contestation entre les participants, les services généraux d'entretien et de propreté nécessaires à l'hygiène et au confort de l'habitation unitaire.

Désirez-vous connaître la disposition intérieure des logements ? Le plan ci-contre (fig. 7), représentant la moitié de la cour du pavillon central avec les

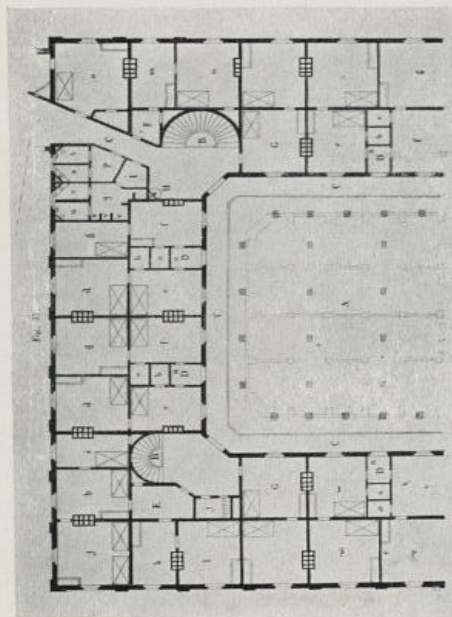


Fig. 7. - Plan des logements au Pavillon central.

bâtiments qui l'entourent, explique, sans qu'il soit besoin de longs commentaires, la distribution des différents appartements. Ils comprennent en général deux ou trois pièces et sont disposés de telle sorte que l'une de celle-ci prend jour sur la cour et l'autre — ou les autres — sur l'extérieur, c'est à dire sur la place, les pelouses ou les jardins. Il suffit d'ouvrir la porte intérieure de communication pour établir par les fenêtres une chasse d'air énergique qui débarrasse le logis de la poussière ou des odeurs de cuisine.

Si une cause quelconque fait désirer un appartement plus important, on peut facilement réunir deux logements ordinaires contigus ce qui donne quatre ou cinq pièces et même six ou davantage dans les angles.

La disposition est la même du haut en bas de l'édifice. La seule différence consiste dans la hauteur

des pièces, sans qu'il soit besoin de longs commentaires, la distribution des différents appartements. Ils comprennent en général deux ou trois pièces et sont disposés de telle sorte

des pièces, celles du rez-de-chaussée ayant les plafonds les plus élevés et cette hauteur diminuant à mesure qu'on monte les étages. Le loyer varie en conséquence et suivant l'orientation de la façade.

Il semble donc qu'au troisième étage soient les logements les moins bien partagés. — Voulez-vous faire l'ascension et entrer au hasard dans un logement d'ouvrier ?

Nous voici (fig. 8, 9, 10), dans celui de la famille L., situé sur la façade ouest de l'aile droite.

Il comprend trois pièces dont deux grandes et une plus petite. Chacune a en moyenne une superficie de 21 m² et un cube d'air de 59 m³. En outre deux cabinets (surface moyenne de 2 m² 24), munis de rayons et de porte manteaux, remplacent avantageusement les placards.

Une famille composée du père, de la mère et de



Fig. 8. La cuisine du logement L., P.

trois enfants habite ce logis. On nous saura gré de lui consacrer ici une monographie rapide parce qu'elle représente assez exactement le type ordinaire des familles familistériennes.



Fig. 9. - Une chambre à coucher.

Le père, L. P., a aujourd'hui quarante-trois ans. Il est entré à l'usine en 1872 et exerce la profession de mouleur de modèles. Ce travail lui est payé

57 centimes l'heure, soit par journée de 10 heures, 5 fr. 70. La mère se consacre entièrement aux soins du ménage. L'aîné des enfants, un jeune homme de vingt ans, mouleur également, mais chargé d'un



Fig. 10. - Une deuxième chambre à coucher.

travail courant est payé aux pièces et se fait en moyenne 3 fr. 50 par jour. Le cadet a quinze ans et demi; il est sorti des écoles du Familistère il y a un

an, muni du certificat d'études et gagne comme apprenti modelleur 2 fr. 20 par jour.

La famille, qui comptait autrefois cinq enfants, comprend encore une fillette de douze ans et demi, aujourd'hui pourvue du certificat d'études et élève du cours complémentaire, comme le veut l'article 123 des statuts qui oblige à la fréquentation scolaire jusqu'à l'âge de 14 ans révolus.

Les salaires annuels qui alimentent le budget de cet intérieur sont respectivement de 1.710, 1.050 et 660 francs, soit un total de 3.420 francs.

Le père a reçu comme associé, à la répartition des bénéfices de l'exercice 1898-1899, 217 francs qui sont venus grossir son *titre d'épargne* dans la Société;

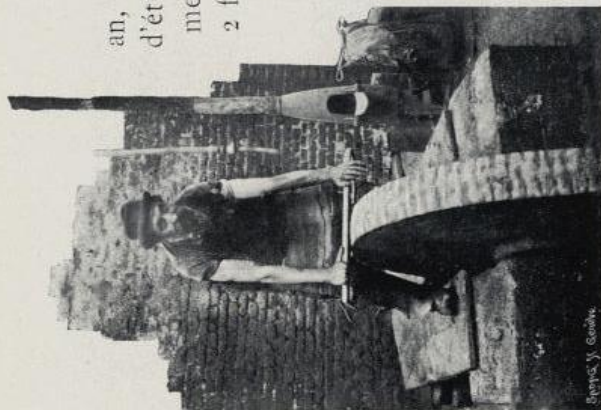


Fig. 11. - Un meuleur au travail.

quant à la part de bénéfices afférente aux salaires des jeunes gens, elle leur est gardée sous le nom d'*épargnes réservées* pour leur être remise également en titre d'épargne quand ils seront admis à la qualité de participants ⁽¹⁾.

D'autre part, le père possède un titre d'épargne de 4.540 francs (formé de l'accumulation de ses parts de bénéfices) pour lequel il lui est servi des intérêts à 5 %; soit de ce chef 227 francs. Le dividende (part de bénéfice accordée au capital) a augmenté cette dernière somme de 13 fr. 45.

Enfin la part de la famille dans les bénéfices produits par les services coopératifs de consommation s'est élevée en 1898-99 à 157 francs. Ces 157 francs sont, il est vrai, non pas remis en espèces, mais portés en crédit courant sur un carnet d'achat. Il convient néanmoins de les ajouter aux recettes globales de la famille qui dispose ainsi d'un revenu annuel moyen de 3.817 fr. 45. C'est là sans doute un chiffre relativement élevé, bien que le salaire du père soit dans la moyenne de ceux payés au Fami-

⁽¹⁾ Voir pour ces détails et ceux qui vont suivre le chap. VI, relatif au mécanisme financier de l'association.

listère (v. page 57). Aussi est-il bon de remarquer que l'appoint fourni par le salaire des fils est forcément temporaire.

On trouverait au Familistère (sans compter les appartements de l'administrateur et des principaux chefs de fonction), bien des logements plus luxueux que celui-ci. Quelques-uns, par contre, seraient plus sommairement meublés, sans doute, mais même dans les intérieurs où l'aisance ne se révèle pas par des signes aussi manifestes, la propreté presque toujours exemplaire et le souci d'embellir, fût-ce à peu de frais, le foyer domestique, témoignent que les travailleurs du Familistère jouissent, grâce aux bienfaits de l'association, d'une situation privilégiée.

Aussi sont-ils nombreux les ouvriers du Familistère qui trouvent, au sortir du travail le plus rude et le plus salissant, l'accueil hospitalier d'un foyer

engageant et confortable comme l'est celui-ci. (fig. 12).

Avant de quitter le troisième étage, entrons dans un appartement voisin : c'est celui d'un jeune couple, M.-T.

Le mari (vingt-sept ans) est employé à la comptabilité de l'usine depuis le 25 novembre 1885; la jeune femme, sans enfant encore, exerce la profession de repasseuse. Fille d'un employé des bureaux, ancienne élève des écoles, toute la vie de cette active petite ménagère s'est écoulée dans l'habitation unitaire. Une cuisine (fig. 13) pourvue d'un grand cabinet et une chambre (fig. 14) composent l'appartement des époux M.-T.

Les appointements fixes du mari s'élèvent à 1.747 francs. Ajoutons à cette somme 122 francs produits par des heures de travail supplémentaire, 60 francs qui représentent les intérêts d'un titre

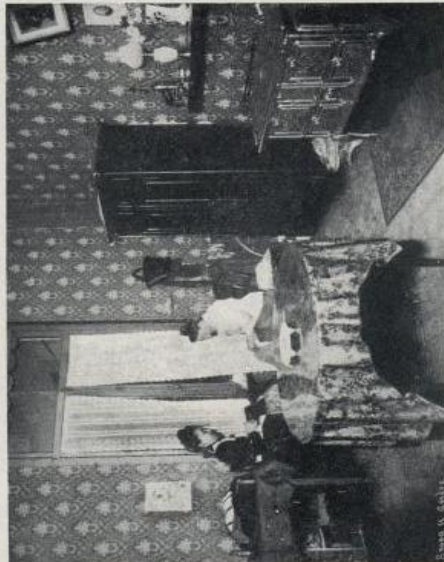


Fig. 12. - Un intérieur au premier étage.

d'épargne de 1.201 francs (titre qui s'est augmenté cette année de 166 francs de bénéfices touchés par lui en qualité de sociétaire) et 97 francs, montant des bénéfices coopératifs. Le total constitue un revenu de 2.026 francs auquel il faudrait ajouter le gain personnel de M^{me} M.-T. Que de jeunes ménages voudraient pouvoir jouir, dès leur entrée dans la vie commune, d'une pareille aisance ! Et combien d'entre

eux seraient heureux de profiter des avantages de l'habitation unitaire, moyennant une somme mensuelle de 12 fr. 16 ! C'est exactement ce que dépensent au Familistère M. et M^{me} M.-T. pour la location de leur appartement et d'une

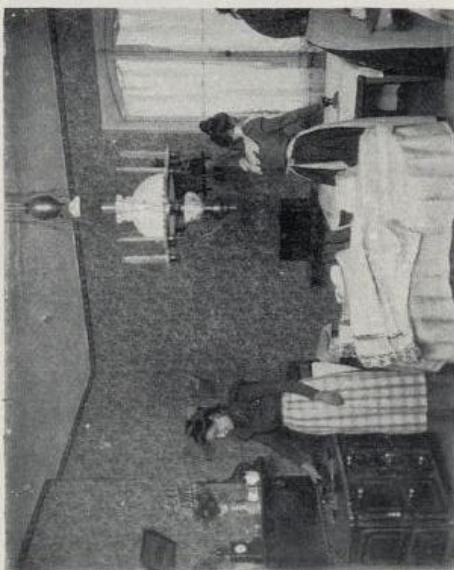


Fig. 13. - La cuisine du logement M. T.

cave qui y est facultativement adjointe. Un petit jardin qu'ils cultivent dans les dépendances du Familistère leur est affermé pour la modique somme de 5 francs par an. La dépense locative annuelle s'élève donc pour le couple M.-T. à 151 francs environ, soit un peu plus du treizième du revenu total du mari.



Fig. 14. - La chambre à coucher.



CHAPITRE IV.

Les Services complémentaires de l'Habitation unitaire

I. — Les Services coopératifs

ON a vu plus haut que dans le budget d'une famille du Familistère il convient de faire figurer à l'actif les bénéfices produits par la consommation journalière de

la famille. L'organisation remarquable de la coopération dans l'Association ouvrière de Guise est en effet pour tous ses membres un avantage de premier ordre. Une visite aux magasins coopératifs du Familistère nous fournira l'occasion de le démontrer au lecteur.

Les magasins sont répartis en deux groupes. L'un occupe le rez-de-chaussée du pavillon central et com-

prend l'épicerie, la vente du pain, des liquides, des articles de ménage, des meubles, des chaussures, des vêtements, etc. L'autre groupe dans lequel figurent les services les plus encombrants, comprend la boulangerie (fabrication), la buvette, l'alimentation et les combustibles. Il se trouve relégué dans des bâtiments annexes que nous avons déjà signalés en passant.

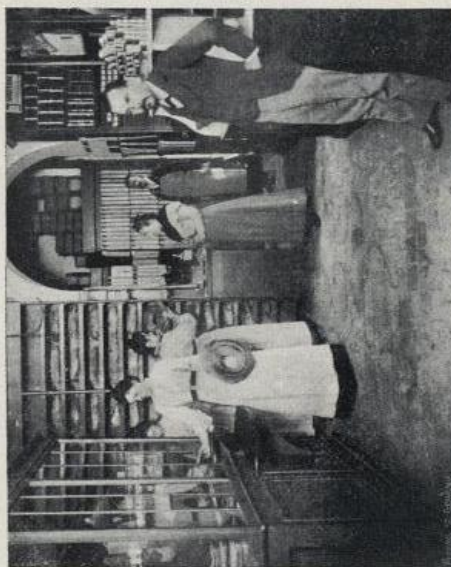


Fig. 15. — La caisse et le comptoir du pain, à l'épicerie.

Voyons d'abord, avant de quitter le Familistère, les magasins qui occupent le rez-de-chaussée du pavillon central. Les ménagères n'ont que quelques pas à faire pour s'y rendre, et peuvent aller aux emplettes sans redouter le mauvais temps puisque les portes du magasin donnent sur la cour vitrée. Nous



Fig. 17. — Les annexes.

voici dans l'épicerie où se fait aussi la vente du pain. Les vendeuses appartiennent à l'association et sont rétribuées par elle. Le magasin vend aux personnes de la ville : aussi est-il soumis à la patente. La vente s'y fait rigoureusement au comptant, soit contre espèces, soit sur un carnet d'achat délivré



Fig. 16. — Une partie du magasin des étoffes et de l'ameublement.

par l'Econamat et constatant le versement préalable d'une certaine somme. Les acheteurs sur carnet ont seuls droit à la répartition annuelle des bénéfices.

De l'épicerie, nous passons (fig. 16) dans le magasin qui renferme



Fig. 18. — Un comptoir de la boucherie.

la mercerie, la bijouterie, la lingerie, l'ameublement, etc. De là il nous suffira de traverser la place pour nous rendre aux bâtiments annexes. Notre gravure (fig. 17) donne une vue d'ensemble de ces annexes et permet même d'apercevoir une partie des potagers qui leur sont contigus et que l'association loue par petits lots à ses membres, en général grands amateurs de jardinage. Enfin nous voyons au fond, à gauche, la façade (côté balcons) du pavillon de la rue Sadi-Carnot dont il a été parlé au début.

La vue 18 nous introduit dans la boucherie-charcuterie à l'heure de la vente matinale. Le lait, les fruits et les légumes se vendent dans une salle contiguë.

Les magasins du Familistère diffèrent des magasins coopératifs proprement dits en ce que le capital n'est pas versé par les acheteurs. C'est l'association elle-même qui fournit le fonds de roulement de ces services comme elle fournit celui de l'usine. Le tableau ci-joint permettra au lecteur de constater la grande extension prise au Familistère par la coopération de consommation. Il donne le total des ventes annuelles, la proportion des bénéfices que le conseil de gérance attribue aux acheteurs, le pourcentage réparti au

SERVICES COMMERCIAUX COOPÉRATIFS DU FAMILISTÈRE				
ANNÉES	TOTAL DES VENTES	TANTIÈME ALLOUÉ	TANTIÈME A DISTRIBUER	SOMMES RÉPARTIES AUX ACHÉTEURS
1881-1882	439.336		5 %	2.051 ¹
1882-1883	427.914		5 %	9.514 ¹
1883-1884	397.258		5 %	14.092
1884-1885	430.640	50 0/0	5,70 %	19.170
1885-1886	447.483		6 %	20.548
1886-1887	451.995		6 %	20.743
1887-1888	465.993		5,70 %	20.882
1888-1889	580.527		10,5 %	50.534
1889-1890	679.138		11,6 %	68.639
1890-1891	813.812		11,75 %	84.614
1891-1892	874.949		12,10 %	95.115
1892-1893	844.914	85 0/0	11,45 %	87.916
1893-1894	842.562		12,35 %	95.029
1894-1895	864.051		12,20 %	96.794
1895-1896	888.566		12,25 %	100.217
1896-1897	912.900		12,75 %	107.814
1897-1898	949.091		12,10 %	106.310
1898-1899	897.831		12,15 %	100.007
TOTAUX. . .	11.311.109			1.099.989

¹ On remarquera que les deux premiers chiffres des sommes réparties au taux de 5 % ne correspondent pas aux chiffres des ventes. Cela vient de ce que les acheteurs ne s'étaient pas encore accoutumés à l'emploi du carnet que le nouveau règlement rendait obligatoire.

prorata des achats, et enfin, dans la dernière colonne de droite, le total des sommes distribuées chaque

année aux consommateurs. Cette somme est d'environ 100.000 francs par an pour les trois dernières années. Les bénéfices distribués représentent sensiblement 12 % des ventes effectuées. Ce sont là des chiffres qui parlent d'eux-mêmes. Il nous suffira d'ajouter que le total des bénéfices répartis, comme on l'a vu, non en espèces, mais en avoir sur carnets de crédit ou en d'autres termes en marchandises, est sensiblement égal à celui des loyers que paient les habitants à l'association pour leur logement. Est-il besoin de

faire remarquer que l'avantage serait plus considérable encore pour les travailleurs, s'ils s'astreignaient à faire tous leurs achats aux magasins coopératifs? Mais en réalité, il est bien loin d'en être ainsi. Leur liberté de se pourvoir où il leur plaît est absolue, et ils en usent largement, puisque sur une somme de plus de 2 millions de salaires payés annuellement par l'association, 8 à 900.000 francs seulement font retour à ses magasins.

II. — *Les Ecoles*

Ce n'est pas
une des moindres
originalités du
Familistère de



Guise que la sollicitude dont l'enfance y est entourée. Le fondateur avait compris que chaque génération de

travailleurs chercherait à assurer à sa descendance les bienfaits de l'association, et qu'ainsi la prospérité future de l'œuvre dépendrait de l'éducation qui serait donnée à la génération grandissante. Inspiré par une pensée plus haute encore, celle du respect profond de la *vie humaine*, considérée comme la *plus haute manifestation sur terre de la vie universelle*, il tenait à favoriser le complet développement de l'enfant, espoir social de demain. Aussi, loin de se reposer sur la cité ou l'Etat du soin de pourvoir

à l'éducation des enfants du Familistère, il en a fait pour l'association une obligation statutaire ⁽¹⁾ et les charges qui en résultent sont couvertes par un prélèvement sur les profits bruts du travail, avant toute répartition ou affectation des bénéfices. Le budget de l'éducation ne peut être inférieur à 25.000 francs; en réalité, il dépasse toujours ce chiffre.

Pour des causes sur lesquelles il serait superflu d'insister, la mortalité est grande chez les enfants en bas-âge. Godin a voulu procurer aux enfants de ses ouvriers toutes les chances de bonne santé matérielle et morale. Par la création de la nourricerie et du pouponnat, il est venu en aide aux familles nombreuses et a permis à la mère de se décharger d'une grande partie des soins les plus absorbants — et les plus négligés quelquefois — de la maternité.

Voyez-vous (fig. 19) à la gauche de cette façade (côté ouest du pavillon central), une construction plus basse édiflée en forme de chalet et environnée presque de toutes parts de prairies et de grands

⁽¹⁾ Les parents qui habitent les locaux de l'Association s'engagent à faire instruire leurs enfants (dans les classes du Familistère ou ailleurs) jusqu'à 14 ans révolus.

arbres? C'est là le domaine des tout petits, le paradis des bébés et la providence des mamans: nous y trouverons la nourricerie et le pouponnat du

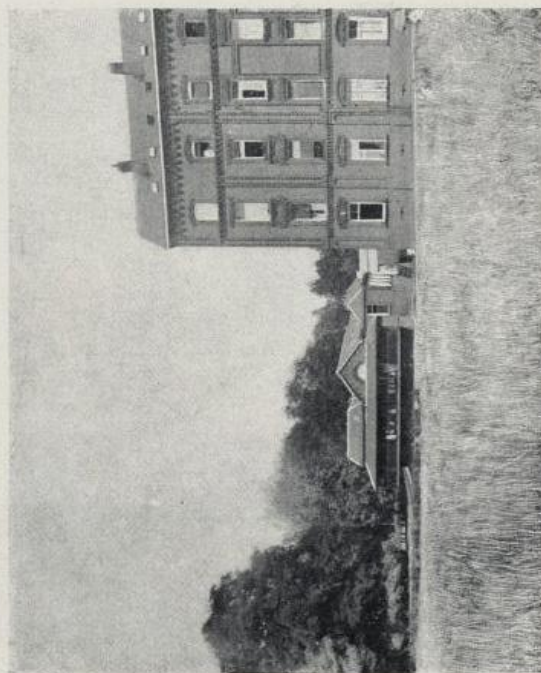


Fig. 19. — Le pavillon de la première enfance.

Familistère. Un passage entièrement couvert et vitré relie la nourricerie à l'habitation unitaire, ce qui met à l'abri des intempéries les mères

et les enfants dans le trajet du foyer à la crèche. Avec la fig. 20, nous entrons dans la principale salle de la nourricerie. On y éprouve dès l'abord une agréable impression de santé et de bien-être. La salle est d'une propreté irréprochable. Les lavabos émaillés de blanc et pourvus de robinets nickelés, les murs peints en vert tendre, les berceaux garnis de blancs rideaux et rangés en bataille comme de mignonnes barques aux voiles déployées, tout indique qu'ici l'enfance est heureuse parce qu'elle est aimée. Au premier plan de l'image, vous voyez une personne occupée à préparer un berceau. Saluons-la au passage. C'est la doyenne des employées de la nourricerie, la bonne Mme Roger, que ses meilleurs amis appellent affectueusement « la mère universelle ». Trois générations de jeunes familistériens ont été soignées, dorlotées et.... lavées par ses mains expertes; aussi, nombre

d'entre eux lui ont conservé l'appellation enfantine qu'ils balbutiaient autrefois et la nomment encore « Maman Gérer ». Regardons-la à l'œuvre.

Le berceau qui est devant elle est formé d'une sorte de grande poche de couil portée par une forte tringle de forme ovale. On la remplit d'environ 11 kilos de gros son préalablement étuvé. Sur cette couchette toujours fraîche en été, jamais froide en hiver, on étend un petit drap que l'on borde soigneusement. Un oreiller de crin et les couvertures d'usage complètent la literie.

L'enfant qui, tout à l'heure dormait dans le berceau a été emporté par une gardienne. Il s'agit de rendre à sa couche une blancheur, hélas, bien compromise. On retire le petit drap; le son mouillé s'est aggloméré en mottes faciles à enlever; on brasse vigoureusement de fond en comble celui qui reste, et il suffit d'ajouter quelques poignées de son nouveau et du linge propre pour que le berceau soit remis en état.



Fig. 20. — La nourricerie. — Préparation d'un berceau.

Ce système de couchage pour bébés est peu coûteux : il ne dégage aucune odeur malsaine, et il est infiniment plus hygiénique que les feutres absorbants, les paillots de varech ou de balle d'avoine qu'il faut faire sécher constamment ou que les toiles imperméables qui laissent l'enfant baigner dans l'humidité. Il serait à souhaiter que le berceau en usage au Familistère — les jeunes mères peuvent en avoir chez elles de semblables à ceux de la nourricerie — fût employé couramment dans toute famille où il y a un enfant à élever.

Les bébés peuvent être apportés à la nourricerie quinze jours après leur naissance et, selon les cas, ils sont nourris au sein, reçoivent l'allaitement mixte, ou enfin sont exclusivement élevés au lait stérilisé.

Lorsqu'ils sont assez forts pour désirer marcher, que fait-on pour les aider à essayer leurs premiers pas ? — Les lisières, très défectueuses, puisque l'enfant y est comme suspendu, ont en outre le défaut d'exiger autant de bonnes que d'enfants. Le chariot, si commun aujourd'hui, comprime la poitrine du bébé qui veut avancer et ne lui donne pas le sentiment net de cet équilibre instable dont l'acquisition est tout le secret de la marche. Aussi

emploie-t-on au Familistère la pouponnière Delbrück (du nom de son propagateur). Une double rampe circulaire en constitue le mécanisme très simple, comme on peut en juger par

la fig. 21. L'enfant s'y appuie

des deux mains. L'exemple de

ses aînés, déjà plus soli-

des sur leurs jambes, le

pique d'une belle ému-

lation. Il se forme tout

seul à la marche et

développe ainsi cette

initiative

personnel-

le qui est,

pour les

marmots

comme

pour les

hommes, la condition même du progrès.

La nourricerie est ouverte de 6 h. du matin à 7 h. du soir à tous les enfants du Familistère. Les mères peuvent y venir quand il leur plaît pour les reprendre ou les allaiter. Celles qui travaillent

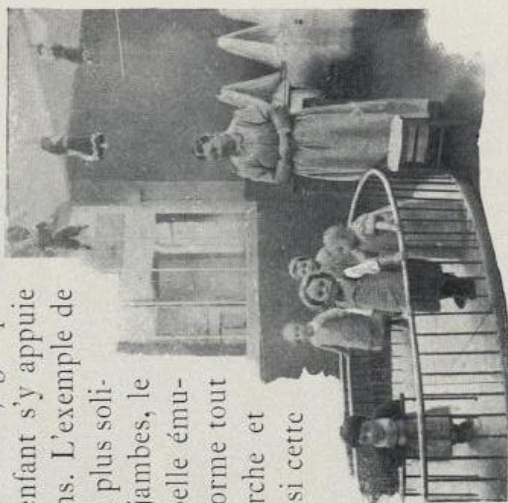


Fig. 21. — La pouponnière Delbrück.

à l'usine peuvent quitter dans ce but l'atelier à des heures déterminées. Ajoutons enfin que le lait, les

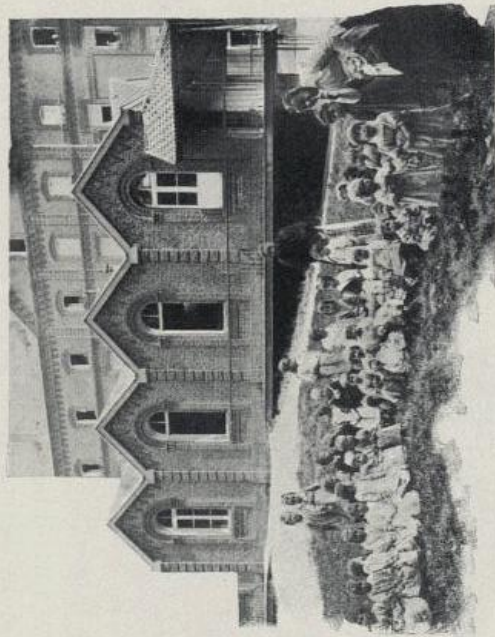


Fig. 22. — Les pouponniers sur la pelouse.

frais d'entretien et de nettoyage, les appointements du personnel, etc., sont exclusivement à la charge de l'association.

Le pouponnat, séparé de la nourricerie par une cloison vitrée, est la première section d'Ecole maternelle. Les petits de deux à quatre ans y trouvent les soins et les amusements qui leur sont

nécessaires. Leur vie se passe le plus possible en plein air : la disposition des bâtiments que nous montre la fig. 22 s'y prête à merveille. Une pente douce amène les bébés sur la pelouse toutes les fois que le temps le permet. Quand le froid ou



Fig. 23. — Le théâtre et les écoles.

la pluie les prive du gazon et de l'ombre des grands arbres, ils s'amuse dans une vaste salle munie de tous les jeux appropriés à leur âge, en attendant le retour d'une température plus favorable.

Au sortir du pouponnat, trois autres salles d'éducation maternelle reçoivent, avant l'école proprement dite, les enfants de quatre à sept ans. Ces classes,

comme celles de l'enseignement primaire (fig. 23), sont situées

sur la grande place, de part et d'autre

du théâtre (bât. F. du plan général). Ce dernier édifice, construit en 1850, peut contenir environ 900 auditeurs. Il sert de salle de fêtes et de conférences. La Société musicale du Familistère y tient deux fois par semaine ses répétitions, et la troupe de Saint-Quentin ou les troupes de passage y donnent, à intervalles assez rapprochés, des représentations.

La fig. 24 nous introduit dans la deuxième classe maternelle. Il ne saurait être question, pour des enfants de cet âge, de *leçon*, au sens ordinaire du mot. L'enseignement doit être assez attrayant pour inciter l'enfant au désir de savoir. On y parvient par des procédés concrets qui donnent aux premiers exercices de l'arithmétique ou de la



lecture tout l'attrait d'une récréation véritable. Tout en jouant avec des petites bûches ou des briquettes dont il sert ensuite pour faire des constructions, l'enfant apprend les opérations élémentaires d'après la méthode composée en 1876 par M^{me} Godin (alors M^{lle} Marie Moret) pour l'application au calcul des procédés Frœbel.

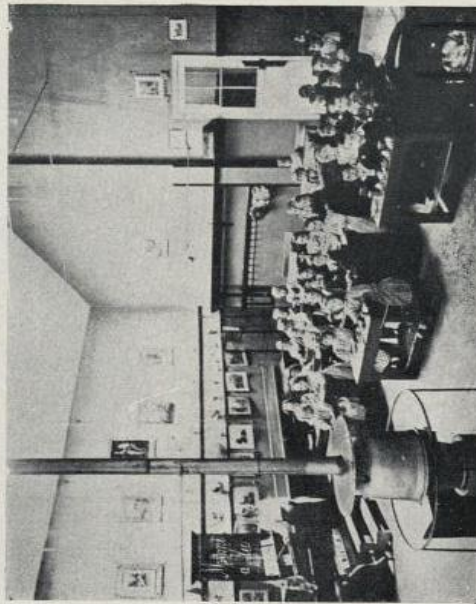


Fig. 24. — La deuxième classe maternelle.

Pour la lecture, l'élève reçoit un petit sac contenant des caractères mobiles avec lesquels il s'exerce, dès qu'il connaît deux ou trois lettres, à reproduire des mots très simples que l'institutrice — comme on le voit sur la gravure — a composés en caractères semblables, mais assez grands pour être vus sans peine par son jeune auditoire. Exemple: « Mimi a lu ».

L'avantage bien connu de l'emploi des caractères mobiles est d'accoutumer facilement l'enfant à l'orthographe usuelle.

La difficulté pour une collectivité d'élèves est d'éviter toute perte de temps, confusion ou gaspillage du matériel. D'où la nécessité d'une méthode qui, tout en graduant les leçons, limite le nombre des lettres de chaque exercice et en fasse jaillir le plus grand nombre possible de combinaisons familières ou intéressantes pour l'enfant.

L'application de cette méthode (réalisée par M^{me} E. Dallet, née Moret) avait été encouragée par Godin. A la fête de l'enfance de 1887, parlant de l'expérience qui s'en faisait depuis peu aux Ecoles maternelles du Familistère, il disait: « Nous en espérons beaucoup » car cette méthode nous semble provoquer et retenir l'attention des élèves par l'exercice des yeux et

« des mains... Elle est absolument faite pour répondre aux besoins d'activité des jeunes enfants. »

Les résultats obtenus au Familistère depuis plus



Fig. 25. — La première année primaire. — Avant un examen.

de douze années ont confirmé cette appréciation. Les enfants initiés par l'enseignement attrayant (appliqué encore dans les deux classes suivantes) aux connaissances élémentaires: calcul, lecture ⁽⁴⁾, écriture, orthographe — sans préjudice du dessin et des petits

⁽⁴⁾ La maison Delagrave (Paris) a édité cette Méthode et le *Livret de transition* pour la lecture-écriture.

travaux manuels — ont, vers sept ans, environ deux ans d'avance pour l'acquisition de ces connaissances. Et cela, sans surmenage ni fatigue intellectuelle.

Pour toutes les années d'enseignement, la classe est partagée en deux moitiés dont l'une est occupée par les fillettes et l'autre par les jeunes garçons. Disposition qui offre cet avantage que tous les élèves assistent aux mêmes exercices et grandissent côte à côte, dans une habitude de fraternité qui fait de

l'école ce qu'elle devrait être partout, une sorte de foyer domestique agrandi.



Fig. 27. — La classe de dessin au cours complémentaire.



Fig. 26. — Les enfants au préau.

La gravure 26 nous montre les enfants des deux premières classes primaires (sept à neuf ans), en marche dans le préau couvert et vitré qui relie les bâtiments des écoles au théâtre. Dans la salle de dessin (fig. 27) des jeunes gens travaillent sous la surveillance du directeur des écoles et des maîtres spéciaux, tandis qu'à côté d'eux quelques jeunes filles s'appliquent à reproduire la silhouette d'un

objet usuel placé devant elles. Celles-ci se préparaient au brevet simple de l'enseignement primaire et ont depuis passé avec succès l'examen d'entrée à l'Ecole Normale de Laon.

Quant aux jeunes gens, la plupart trouvent place à l'usine, une fois leur temps de scolarité achevé. Les mieux doués d'entre eux pourront poursuivre leurs études dans les écoles nationales, soit à celle d'Armentières, et de là aux Arts-et-Métiers de Châlons, soit dans quelque autre grande école de l'Etat. Dans ce cas, l'Association du Familistère, par un vote rendu en assemblée générale, prend d'ordinaire à sa charge les dépenses nécessitées par ce complément d'études, et les ressources nécessaires sont prélevées sur les 25 % des bénéfices accordés aux *capacités*.

L'enseignement des écoles est adapté avec soin aux besoins de la population familistérienne. On apprend aux enfants, dans des leçons appropriées à

leur âge, le mécanisme économique de l'Association, les devoirs de morale pratique qu'elle comporte et les principes qui ont inspiré son fondateur. Outre les cours mixtes dont il a été parlé précédemment, il existe des cours particuliers à chaque sexe : dessin

industriel pour les garçons, leçons d'économie domestique, de couture et de coupe pour les filles. La fig. 28 représente un de ces cours donnés à des élèves de douze à quatorze ans. La maîtresse qui explique au tableau noir le tracé d'un patron est une normalienne, ancienne élève des écoles du Familistère.

Le personnel enseignant comprend, outre le directeur chargé de cours, dix maîtres et maîtresses diplômés à des titres divers. Dans ce nombre ne figurent pas les maîtresses de couture, les professeurs de chant, de dessin, etc. Une commission scolaire composée de trois membres est chargée de l'inspection des classes et préside aux examens de fin d'année.



Fig. 28. - La classe de couture au cours complémentaire.

Environ 31.000 francs par an sont dépensés au Familistère de Guise pour l'éducation et l'instruction. La population scolaire y étant d'environ 400 élèves, la moyenne de la dépense atteint approximativement 72 francs par tête d'enfant, chiffre qui dépasse du double, ou peu s'en faut, la somme affectée en France à chaque élève par le budget de l'instruction publique, ainsi qu'on peut s'en rendre compte par le tableau comparatif ci-contre.

Les succès remportés par les écoles du Familistère au certificat d'études, dans les concours de l'enseignement primaire et dans les examens d'entrée aux écoles qui en dépendent, témoignent hautement — à l'honneur du personnel de l'enseignement — que ces sacrifices portent leurs fruits.

Le Familistère qui, à tant d'égards, a sa vie propre, célèbre régulièrement depuis de longues années deux fêtes particulières : celle du travail, le premier dimanche de mai, celle de l'enfance, le premier dimanche de septembre.

La première *Fête du Travail* eut lieu dès 1867,

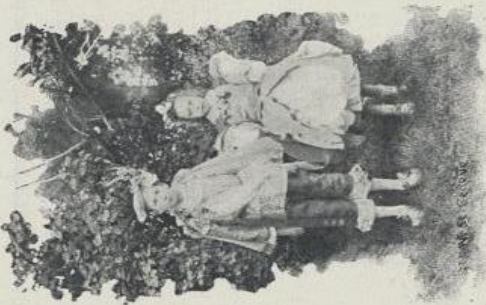
L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE DANS LES PAYS CIVILISÉS d'après E. LEVASSEUR

— 1897 —

	MOYENNE des Traitements	MOYENNE DES DÉPENSES	
		par Habitant	par Elève
Russie	970	0 19	10
Autriche-Hongrie		2 12	18
Espagne	625	1 66	19
Suède	1500	3 55	26
Italie	940	2 02	27
France	1200	4 43	39
Suisse	2228	6 84	40
Allemagne	1280 à 1600	6 29	41
Angleterre	2500	6 30	42
Belgique	1200	4 50	44
Hollande	1500	5 32	53
Etats-Unis	2736 à 5544	12 95	63
Familistère	1968	17 95	72
Nouvelle-Zélande		15 31	85

et celle de l'enfance, plus ancienne encore, fut instituée en 1863.

A l'occasion de ces fêtes, les diverses sociétés librement constituées au Familistère — sociétés de musique, de gymnastique, d'escrime, de tir à l'arc et à la carabine, de joueurs de boule, etc. — rivali-



sent d'entrain pour apporter chacune ses éléments de succès à l'ensemble des divertissements : concerts, exercices, concours divers et bals, qui attirent une grande affluence de visiteurs.

Des jeux d'adresse sont spécialement organisés pour les enfants, garçons ou fillettes, par des commissaires de bonne volonté. Quant à la compagnie de pompiers, elle se charge d'assurer les services d'ordre. Le soir, en cas de beau temps, il y a fête de nuit. Des cordons de lumière, reliant les grands arbres qui entourent les pelouses et le kiosque de la musique, illuminent les bords de l'Oise et donnent au jardin un aspect magique.

Outre les réjouissances communes à ces deux fêtes, la fête du travail offre l'occasion de décerner des récompenses à tous les travailleurs (ouvriers ou employés) qui ont apporté une modification utile soit dans les procédés ou l'outillage de la fabrication,

soit dans toute autre branche du travail. Cette récompense peut varier, selon l'importance de l'invention ou du perfectionnement, de 25 et 50 francs à 100, 200, 500 francs et même davantage.

A la *Fête de l'Enfance*, la part principale est laissée, cela va de soi, aux écoliers et aux écolières. Voici, dans ses grandes lignes, quel en est le programme :

Une large distribution de jouets aux petits et de prix aux grands élèves dans la salle du théâtre, en présence de la foule des parents et des amis ; une exposition des travaux de l'année — cahiers de classe, dessins, ouvrages de couture et de fantaisie, etc. —

enfin, le lendemain, après les jeux de la matinée, une représentation enfantine où paraissent dans divers chœurs, proverbes, rondes ou saynètes, de petits artistes délicieusement costumés. Cette représentation sur tout a le privilège d'enchanter petits et grands. Pour les enfants, c'est un honneur d'y figurer avec la robe étoilée et



le bonnet pointu de l'astrologue, ou le frais déguisement du lis, de la rose ou du pavot, et cet honneur doit s'acheter au cours de l'année par une conduite exemplaire. Pour les parents et les invités, c'est un ravissement de voir évoluer sur la scène les mignons acteurs et d'entendre leurs voix fraîches.



Mais aussi, que d'ingéniosité et de soins persévérants ne faut-il pas pour que tout se passe sans encombre, depuis la première répétition jusqu'au moment où la toile tombe au milieu de l'enthousiasme le plus vibrant ! Le souvenir de telles fêtes laissées dans l'âme de tous, spectateurs et interprètes, une trace ensoleillée.

En temps ordinaire, et en particulier aux heures de repos, les membres de l'Association peuvent trouver une distraction agréable et profitable à la fois dans la bibliothèque du Familistère qui comprend environ 3.000 volumes et un bon choix de journaux et de revues littéraires ou scientifiques.

Ils ont aussi fondé spontanément entre eux une société d'épargne et de prêt mutuel (dite *La Soli-*

darité), analogue à celle existant déjà dans la maison Leclaire et ailleurs.

D'autres institutions encore sont en germe et pourront se développer par la suite au sein de l'Association : l'habitation unitaire qui réunit directeurs, employés et ouvriers ne se prête-t-elle pas admirablement à toutes les créations qui ont pour but l'élévation intellectuelle et morale du travailleur ?

III. — Bains et Lavoirs

Avant de quitter définitivement les services annexes du Familistère, faisons une rapide visite à la

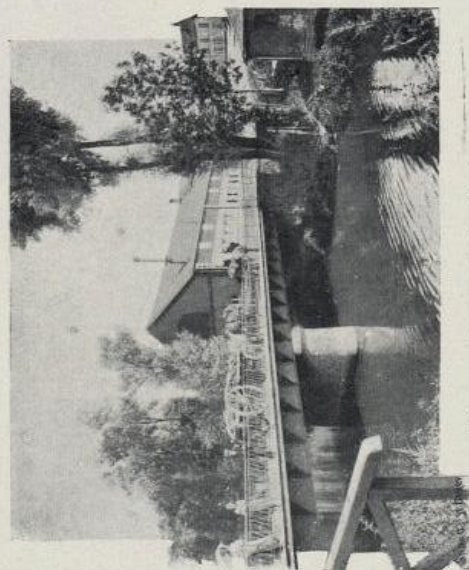


Fig. 29. — Le pont du Familistère.

buanderie, à la piscine et aux jardins. Traversons dans toute sa longueur la place où s'élève la statue de J.-B^{te} André Godin, et passons devant l'aile gauche. Nous arrivons à un pont en fer solidement

construit qui relie les usines à l'habitation. Franchissons ce pont jeté sur le gros bras de l'Oise. Nous rencontrons immédiatement à notre gauche (fig. 29) le bâtiment contenant les salles de bains et

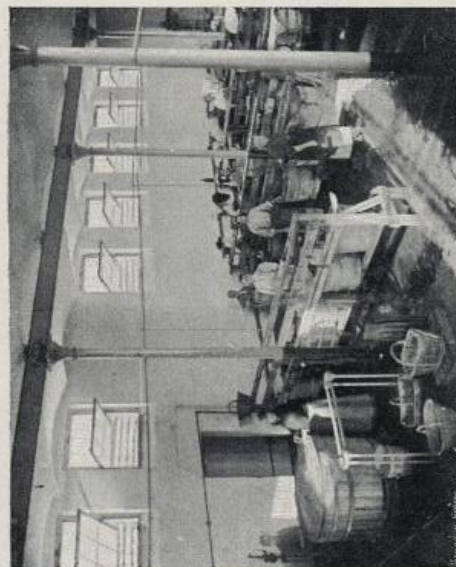


Fig. 30. — La buanderie.

les lavoirs. A l'extrémité de ce grand hall se trouve la piscine. Elle est éclairée par le haut et mesure

environ 10 mètres de longueur sur 6 de large et 2 de profondeur. Certains jours de la semaine, à des heures déterminées, on la met gratuitement au service des habitants du Familistère. Tous les jeudis à 4 heures, les jeunes garçons des écoles s'y exercent à la natation sous la direction d'un surveillant. Un fond de bois mobile permet de régler la profondeur de l'eau suivant la taille des baigneurs.

Quant à la buanderie, elle consiste, ainsi qu'on peut s'en rendre compte par la fig. 30, en une vaste salle bien éclairée et bien aérée. Chaque laveuse y dispose de deux baquets en bois et de robinets procurant eau froide et eau chaude en abondance. La

porte que nous voyons à gauche donne accès dans une salle contiguë où de grands bassins servent au rinçage du linge. Un séchoir couvert occupe tout le dessus de la buanderie; s'il fait beau, le linge peut être exposé en plein air sur un étendoir d'une superficie de 1.200 m². De toutes façons, les ménagères sont dispensées de laver à domicile, ainsi que le font trop souvent, au détriment de l'hygiène domestique, les ouvrières des grandes villes.

Le reste de la construction est occupé par des salles de bains dont l'une est réservée aux malades qui peuvent y prendre gratuitement des bains médicamenteux.

IV. — *Parcs et Jardins*



Fig. 31. — Le Familistère. — Façades est et nord en 1865.

Les pelouses et les jardins que nous rencontrons au sortir de la buanderie achèvent d'assurer aux habitants du Familistère le bien-être réconfortant de la campagne. Nous savons déjà que pour les locataires qui occupent les façades nord du groupe principal, (fig. 31), le regard s'étend sur les vastes prairies que déploie la vallée de l'Oise. La vue 32 qui reproduit en partie une façade de l'aile gauche, et la vue 33, prise à la

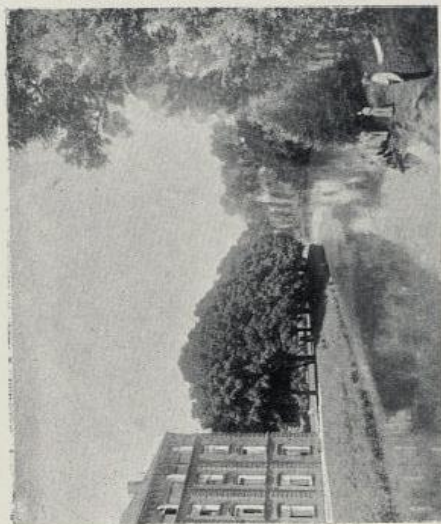


Fig. 32. - Une vue prise du pont du Familistère.

vient par instant troubler la tranquillité reposante de ces lieux.

A mi-chemin entre le pont et l'usine se trouve le jardin d'agrément de l'Association. Il s'étend en pente douce sur une superficie d'un hectare et demi. Des arbres d'essences diverses, des bassins, des jets d'eau, des bosquets et des massifs de fleurs entretenus par les jar-

jonction des deux tronçons de la rivière, peuvent donner une idée du paysage ravissant qui de ce côté entoure l'habitation unitaire. C'est à peine si le beuglement d'une vache à la pâture ou le chant de quelque coq du voisinage

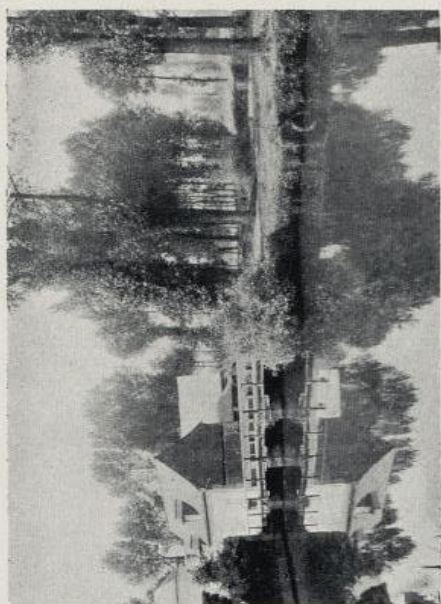


Fig. 33. - La jonction des deux bras de l'Oise.

diniers du Familistère ornent ce parc ouvert généreusement à tous (fig. 34 et 35.)

Les ouvriers y entrent un moment avant de reprendre le travail; les retraités de l'Association s'y promènent par groupes, en été, tandis que des mères de famille y travaillent tout en surveillant leurs jeunes enfants. La partie haute du jardin (fig. 36) offre l'aspect



Fig. 34. - Une allée du jardin d'agrément.

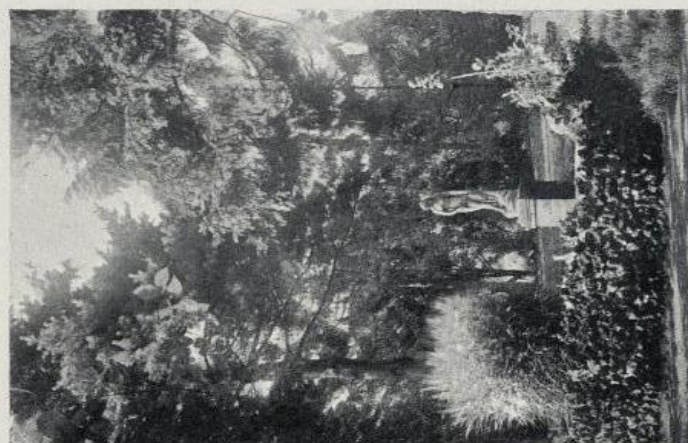


Fig. 35. - La Baigneuse.

d'une longue terrasse couverte d'arbres fruitiers. Planté en 1880 par la prévoyante sollicitude de Godin, ce verger aujourd'hui en plein rapport, donne à profusion des fruits qui sont mis en vente dans les magasins coopératifs de l'alimentation. Propriété de tous, les beaux espaliers représentés sur notre gravure sont respectés par tous, grands et petits. Les habitants de la ville, privés de jardin public, viennent souvent s'y promener, les jardins, comme le Familistère lui-même, n'étant fermés à personne.

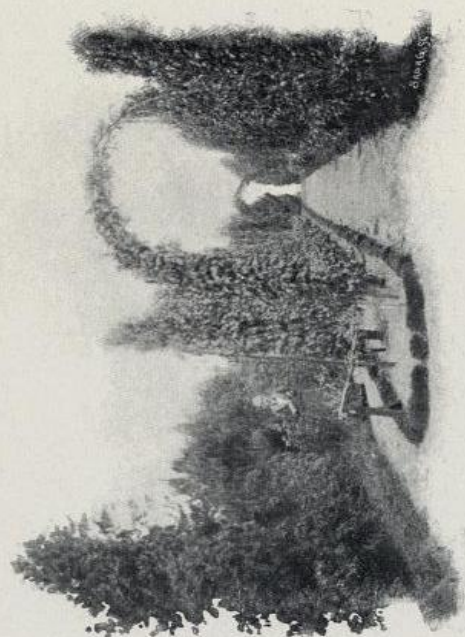
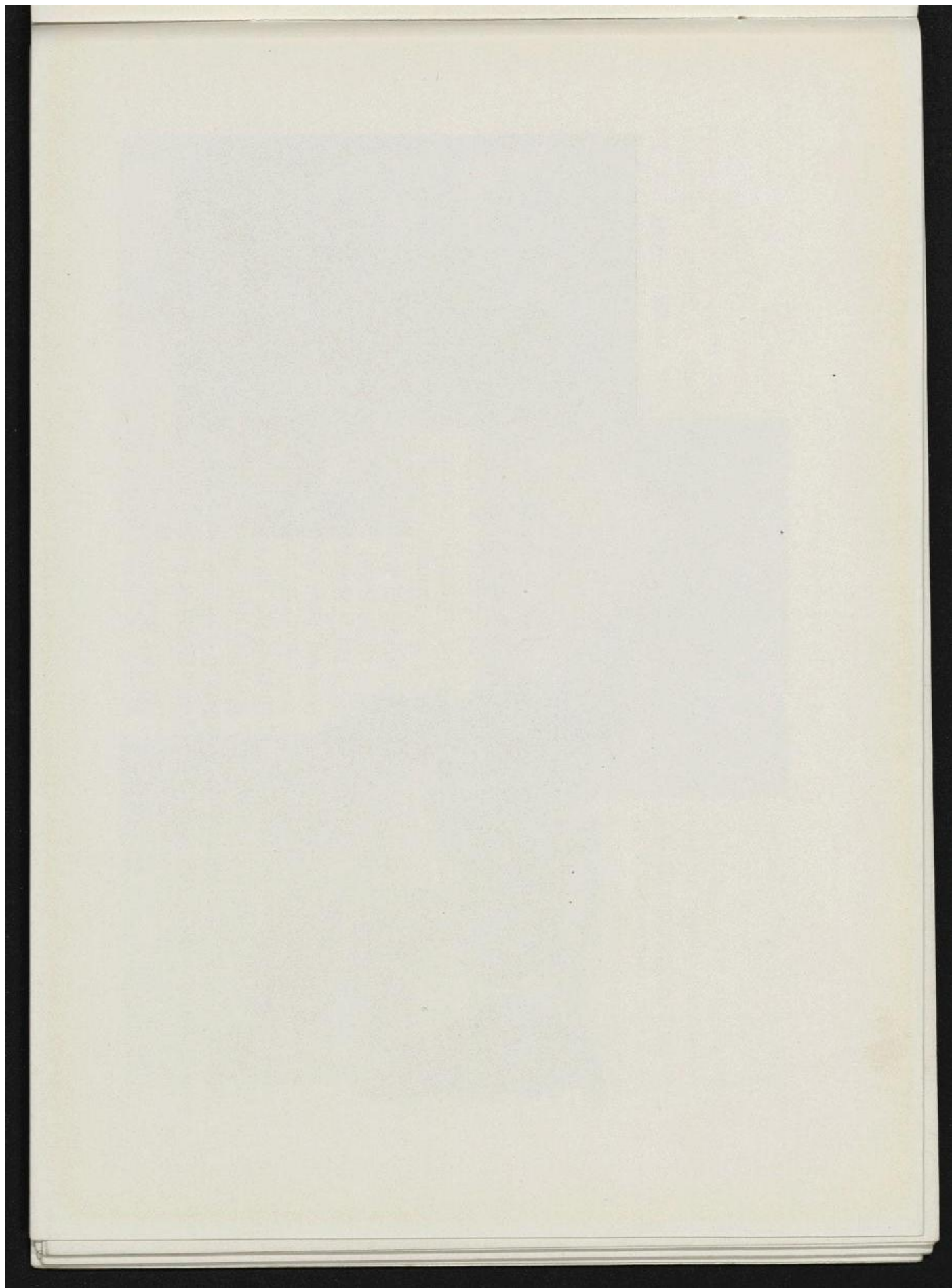
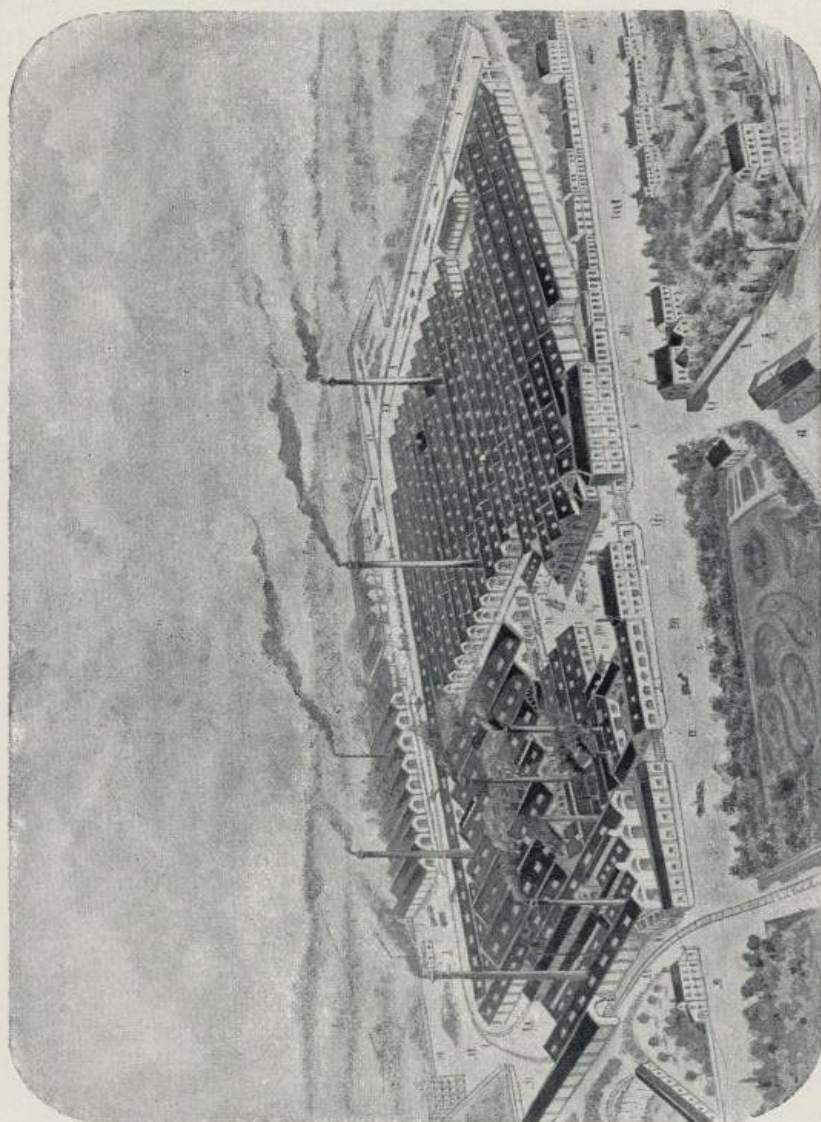
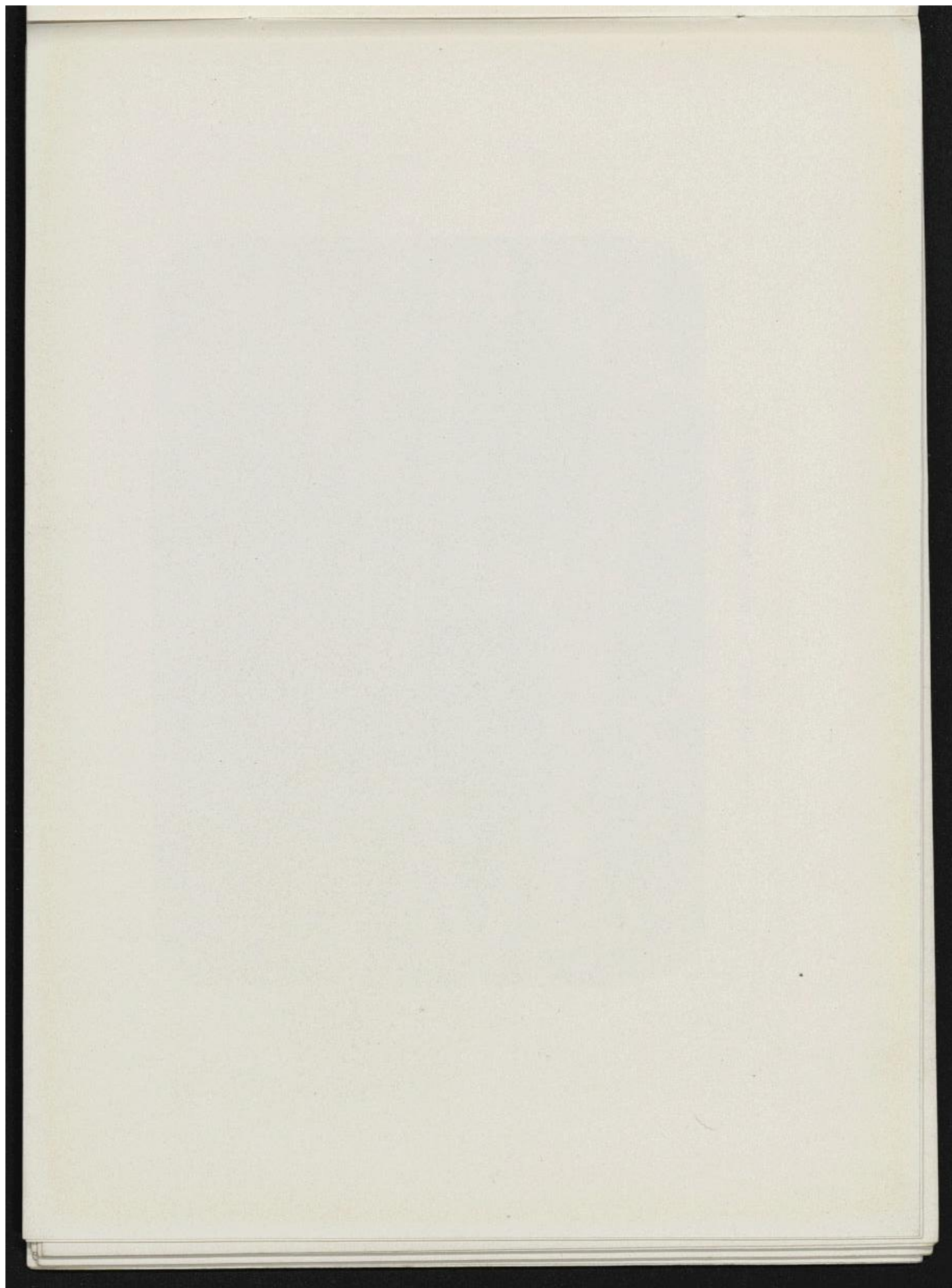


Fig. 36. - Une allée de la terrasse. - Vue prise en 1898.





VUE GÉNÉRALE DES USINES DU FAMILISTÈRE (GUISE)



CHAPITRE V.

Lea Usine

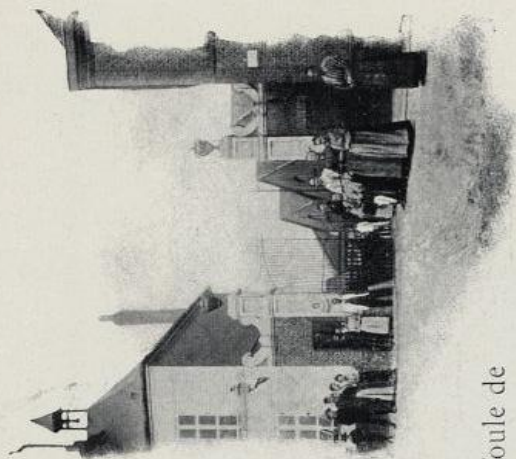
L convient maintenant d'étudier sur place l'industrie dont la prospérité toujours croissante a permis d'organiser d'une façon si complète les divers services de l'habitation unitaire.

A moins de 100 mètres du pont que nous franchissons tout à l'heure pour nous rendre au jardin d'agrément, s'ouvre, sur la rue Sadi-Carnot, la porte de l'usine. Il va sans dire que notre visite à travers les ateliers sera des plus rapides, notre but n'étant pas de faire assister le lecteur aux multiples opérations que subissent les lingots de fonte brute, depuis leur arrivée aux ateliers, jusqu'au moment où, transformés en mille produits variés, ils sont dirigés vers la gare. Une voie de raccordement tout nouvellement construite, les prend aujourd'hui dans la cour même de l'usine.

Outre les appareils de chauffage et de cuisine combinés en vue des différents combustibles : houille, coke, bois, gaz, pétrole (il y en a même pour l'élec-

tricité), les usines du Familistère fabriquent des baignoires, des pompes, des cuvettes, des articles de bâtiment et d'écurie, sans compter une foule de petits objets tels que dessous de plats, chauffeuses, cadres, enciers et, en général, les articles de quincaillerie les plus divers.

Les vues suivantes ont été prises dans trois des ateliers principaux : la première (fig. 37) nous conduit à la fonderie devant l'un des quatre cubilots. Quelques mouleurs sont là, armés de leur « louche » qu'ils vont emplir à tour de rôle au jet de fonte en fusion, pour en verser ensuite le contenu dans des moules en sable tels que celui qui figure au premier plan. Les pièces, une fois sorties du moule, passent à la râperie où elle sont débarrassées du sable resté



adhèrent, puis elles sont ébarbées et polies à la meule ou à la machine. Après quoi, les pièces des-

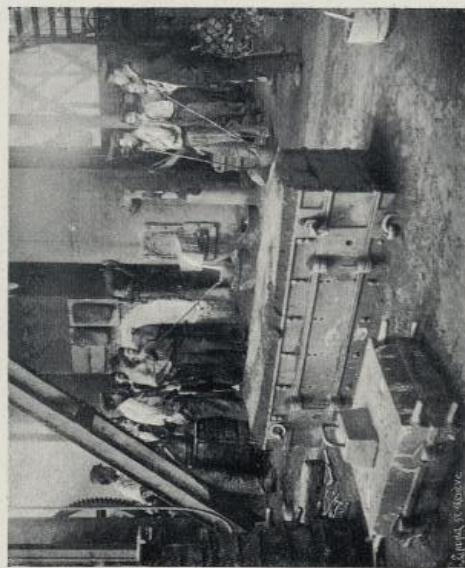


Fig. 37. - La coulée de la fonte.

tinées par exemple à former le revêtement des cheminées sont préparées pour l'émaillage.

Dans l'atelier d'émaillerie, cinq grands fours dont on aperçoit (fig. 38) les portes entrouvertes portent le métal au rouge blanc. Dans cet état, les pièces sont saupoudrées de poussière d'émail, puis remises au four pour le glaçage. On obtient ainsi ce vernis ré-

sistant qui revêt la fonte terne et grossière des brillantes apparences de la céramique. Un atelier spécial existe pour la décoration à la main.

Dans les ateliers de montage où nous voici arrivés (fig. 39), les ouvriers assemblent les différentes pièces composant les appareils, puis les munissent

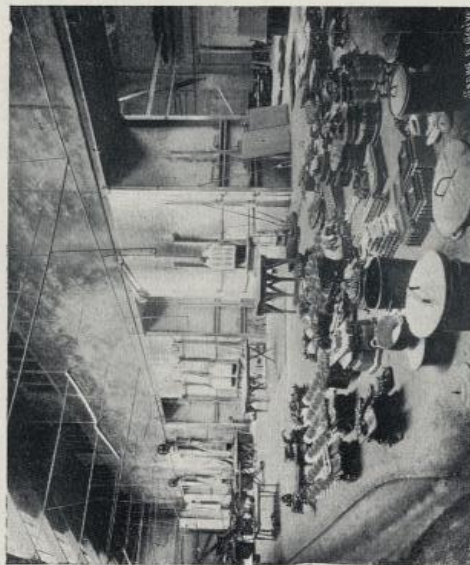


Fig. 38. - Une partie de l'atelier d'émaillerie.

de leurs compléments indispensables, boutons pour les portes, robinets, contrepoids, souffleurs, etc.

Enfin, dûment emballés, les produits de toutes

sortes prendront place dans les vastes magasins où le service des expéditions viendra les prendre pour les envoyer à la clientèle considérable que le Familistère possède en France et à l'étranger.

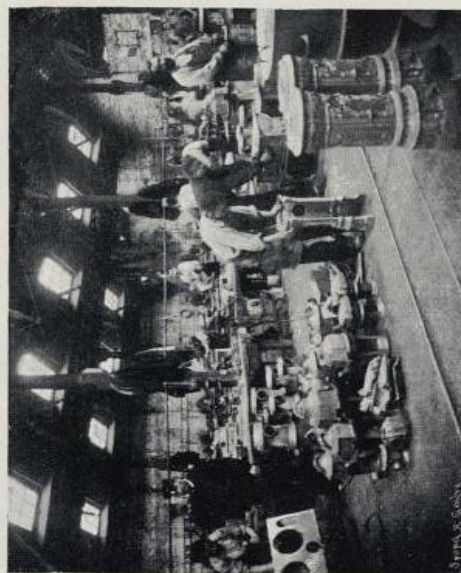


Fig. 39 - Une partie des ateliers de montage.

Pour donner une idée approximative de la fabrication complète, il faudrait toute une étude spéciale. Que d'ateliers, en effet, dont nous n'avons pu dire un mot : ateliers du matériel, des modèles, de la sculpture, de la menuiserie, etc., sans compter les

bureaux de la comptabilité et de la correspondance, occupant eux-mêmes un nombreux personnel !

Avant de quitter l'usine, jetons cependant un coup d'œil sur deux ou trois spécimens de ses produits.

Voici (fig. 40) un des modèles primitifs — il date de 1840 — abandonné depuis longtemps. Sa forme participe à la fois de celle que présente le poêle proprement dit (fig. 41) et de ce qu'on a appelé depuis la « cuisinière » (fig. 42). Ces modèles sont tout simples, mais il en est de plus ornés ; certains



Fig. 40.

même sont nickelés. Les ménagères du Nord, on le sait, mettent leur ambition à posséder un de ces beaux meubles qui sont l'orgueil d'une cuisine bien tenue. L'appareil ci-après, dont les portes ouvertes permettent d'apercevoir tous les organes, a obtenu la médaille d'or à l'Exposition de 1878. La belle cheminée de

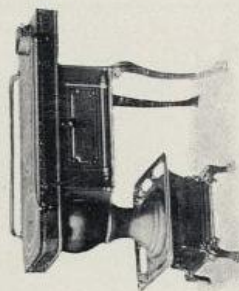


Fig. 41.



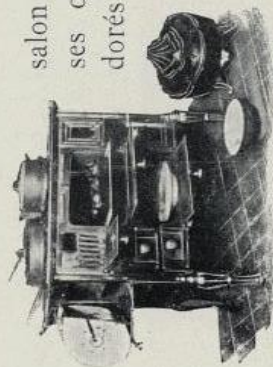


Fig. 42.

Ainsi l'exige la concurrence de plus en plus active. C'est en recherchant sans cesse le mieux, à l'exemple de son fondateur, que l'Association assurera sa supériorité sur le champ de bataille de l'industrie.

C'est par l'excellence de sa fabrication qu'elle maintiendra à un taux suffisamment élevé les profits dont elle a besoin pour faire face à des charges sociales de jour en jour plus onéreuses. Dans une association comme celle du Familistère, la durée et la prospérité de l'œuvre commune résultent directement de la valeur professionnelle et du dévouement de chacun.

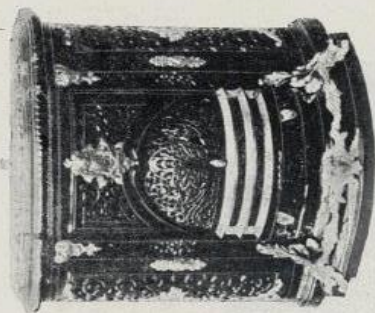


Fig. 43.

CHAPITRE VI

L'Association du Capital et du Travail

L'USINE de Guise et sa succursale de Belgique dont il sera question plus loin emploient à la fabrication d'environ deux mille modèles ou objets divers mille cinq cents à mille sept cents personnes⁽¹⁾. La valeur marchande des produits sortant annuellement des ateliers dépasse 4 millions et demi de francs et les salaires payés à ceux qui les fabriquent s'élèvent à plus de 2 millions.

On nous saura gré d'entrer à ce propos dans quelques détails. Prenons pour base de nos évaluations les chiffres publiés dans l'étude de M. F. Bernardot.

Les dix mouleurs les mieux rétribués, qui reçoivent dans les débuts de l'association, en 1880, un salaire quotidien moyen de 6 fr. 15, gagnaient onze

ans après, 8 fr. 41 en moyenne. Le salaire des dix plus forts ajusteurs, qui était en 1880 de 5 fr. 08, montait en 1891 à 7 fr. 11. Pour l'ensemble du personnel ouvrier, le salaire moyen était en 1880 de 4 fr. 33 et en 1891 de 5 fr. 43, soit une augmentation d'un quart.

EXERCICES	SALAIRES MOYENS DES DIX PLUS FORTS OUVRIERS		Moyenne générale de tout le personnel ouvrier
	Mouleurs	Ajusteurs	
1879-1880	6 15	5 08	4 33
1880-1881	6 27	5 25	4 39
1881-1882	6 33	5 32	4 50
1882-1883	6 52	5 49	4 59
1883-1884	7 64	5 57	4 74
1884-1885	7 18	5 69	4 79
1885-1886	7 44	6 42	4 91
1886-1887	7 76	6 80	5 22
1887-1888	8 20	7 13	5 32
1888-1889	8 26	7 07	5 37
1889-1890	9 06	7 »	5 20
1890-1891	8 41	7 11	5 43

⁽¹⁾ Exactement pour 1900, l'usine occupe 1650 ouvriers.

Cette constatation n'est pas inutile, puisqu'elle fournit une réponse péremptoire à ceux qui prétendent, au mépris des faits, que la participation des ouvriers aux bénéfices industriels a pour répercussion nécessaire une baisse dans les salaires.

La vue 44 prise le 2 octobre 1898 nous introduit au théâtre, au moment où l'*assemblée générale* des associés tient sa séance annuelle. — Nous y voyons l'*Administrateur-gérant* lisant son rapport, entouré des membres du *Conseil de gérance*. — Si l'objectif photographique l'eût permis, notre gravure représenterait, outre la partie masculine de l'auditoire, les dames salariées par l'Association et admises à la qualité d'associées au même titre que les hommes.

Le rapport du Gérant expose en détail les opérations de l'exercice écoulé et fait connaître la si-

tuation matérielle et morale de l'œuvre. Après un nouveau rapport, lu par le président du *Conseil de surveillance* ⁽¹⁾, l'assemblée est appelée à voter l'acceptation ou le rejet des comptes qui lui sont soumis. C'est en somme, on le voit, l'organisation démocratique et parlementaire introduite dans l'usine.

Examinons de plus près la constitution qui régit cette petite république de travailleurs.

En dotant ses collaborateurs du *self-government* industriel, Godin n'ignorait pas qu'il instituait une expérience dont la hardiesse et la nouveauté pouvaient être dange-

reuses pour le succès à venir de ses idées de réforme sociale. Livrer à des ouvriers qu'une éducation préa-



Fig. 44. — Une assemblée générale des associés.

⁽¹⁾ Les trois conseillers de surveillance sont élus pour un an par l'assemblée générale des associés.

lable n'avait point formés, la conduite d'une grande industrie, menacée par une concurrence chaque jour plus acharnée, c'était s'exposer à un échec. Aussi le fondateur du Familistère a-t-il pris soin de ne laisser accéder à l'administration de l'entreprise que les esprits mûris par l'expérience, à défaut d'un enseignement plus rationnel. Il a voulu que la participation à l'autorité directrice — avec droit proportionnel dans les bénéfices — fût la récompense de la persévérance dans le travail et de l'effort pour bien faire, ou, en d'autres termes, de la durée et de la qualité des services rendus. Aussi a-t-il, en rédigeant les statuts de l'association, réparti les travailleurs en quatre catégories, fondées sur l'ancienneté et le mérite individuel.

Ce sont :

1. *Les auxiliaires* qui comprennent, outre les travailleurs débutants, le personnel flottant de l'usine. Ils bénéficient simplement de l'assurance contre la maladie et les accidents, et, le cas échéant, de la retraite.

2. *Les participants* qui touchent *une part* sur les bénéfices, calculée au prorata de leurs salaires.

3. *Les sociétaires* qui touchent *une part et demie* sur les bénéfices.

4. *Les associés* qui touchent *deux parts*.

Un travailleur, sachant lire et écrire et de bonne conduite, peut devenir associé après cinq ans de présence dans l'association et d'habitation dans ses locaux.

Un participant habitant hors du Familistère, mais employé depuis vingt ans au service de l'association, touche une part des bénéfices égale à celle du sociétaire. Le participant et le sociétaire qui demeurent au Familistère et qui ont vingt ans de services touchent une part égale à celle de l'associé. Mais *en aucun cas* ils ne peuvent faire partie de l'assemblée générale.

Les associés, actuellement au nombre de plus de trois cents, forment comme un corps d'élite qui se *recrute lui-même*. Réunis en assemblée générale, ils donnent leur avis sur les dépenses importantes en dehors des opérations ordinaires, et sur tout ce qui est mis à l'ordre du jour dans l'intérêt de l'association. Enfin, soit par les trois conseillers de gérance élus, soit par leurs délégués au conseil de surveillance, ils

peuvent exercer une certaine action sur la direction imprimée à l'association.

Le Conseil de gérance a pour président naturel l'administrateur-gérant. Le gérant actuel est M. Colin qui a succédé en cette qualité à M. Dequenue. L'association a donc pour raison sociale: *Ancienne Maison Godin, Colin et Cie*.

L'administrateur-gérant est nommé par l'assemblée générale des associés. Il possède la signature sociale et exerce tous les pouvoirs accordés par la loi aux directeurs des sociétés en commandite simple. Le conseil de gérance dont la composition est fixée par les statuts comprend les chefs des principaux services, soit: le directeur commercial, le directeur de la fabrication, les directeurs du matériel, des modèles, de la fonderie, de l'ajustage, celui des approvisionnements, le chef de la comptabilité, l'économe (chef des services du Familistère), le directeur des comptabilités et du contrôle, plus les trois conseillers élus pour un an par les associés.

Le taux de répartition des bénéfices et les règles qui y président sont fixées par les statuts de l'association.

Sur les bénéfices *bruts* on prélève d'abord et avant toute répartition les sommes destinées :

- 1° à l'amortissement des immeubles et du matériel;
- 2° aux subventions aux diverses assurances mutuelles;
- 3° aux dépenses pour l'instruction et l'éducation de l'enfance;
- 4° aux intérêts à servir aux possesseurs de titres d'épargne.

Ce qui reste constitue le bénéfice *net*. Il est ainsi réparti: 75 % aux salaires du travail et à ceux du capital (intérêts), et 25 % aux capacités (part du talent). Ainsi se trouve réalisée dans la pratique l'association du *capital*, du *travail*, et du *talent*.

Nous donnons ci-contre le tableau des vingt derniers exercices de 1879 à 1899. On y trouvera les sommes allouées sur les bénéfices aux diverses catégories de travailleurs.

75 % DES BÉNÉFICES SONT RÉPARTIS AUX SALAIRES DU TRAVAIL ET AUX INTÉRÊTS DU CAPITAL

ANNÉES	Bénéfices à partager	aux Associés	aux Sociétaires	aux Participants	aux auxiliaires, part versée aux assurances	aux épargnes réservées	Total réparti aux salaires	Total réparti au capital	Total au capital et aux salaires
1879-1880	429.539	32.150	23.626	109.524	56.037	30.202	251.629	34.730	286.359
1880-1881	638.204	47.918	31.119	130.066	149.750	14.826	382.689	42.780	425.469
1881-1882	524.052	43.306	28.030	118.984	132.629	9.465	332.416	34.500	366.916
1882-1883	503.223	52.498	39.204	130.603	109.658	8.769	340.732	36.685	377.417
1883-1884	220.225	24.001	25.852	56.311	37.347	5.306	128.909	16.261	145.170
1884-1885	263.901	32.030	39.655	62.112	38.638	6.597	177.035	18.891	195.926
1885-1886	114.908	15.423	18.721	26.130	14.560	3.067	77.901	8.280	86.181
1886-1887	243.299	32.467	42.841	52.976	20.815	6.557	164.856	17.618	182.474
1887-1888	486.543	63.003	90.226	93.126	68.086	14.272	328.713	31.694	360.407
1888-1889	521.646	107.063	97.583	59.203	86.236	12.076	362.161	29.074	391.235
1889-1890	336.758	79.263	61.953	45.175	35.203	11.880	233.594	18.975	252.569
1890-1891	110.459	27.290	19.108	15.102	10.636	4.664	76.800	6.045	82.845
1891-1892	156.743	30.050	26.862	21.296	16.653	5.348	109.209	8.349	117.558
1892-1893	236.555	63.660	37.385	33.542	20.924	8.870	164.381	13.035	177.416
1893-1894	262.581	72.274	43.793	35.089	19.725	11.772	182.653	14.283	196.936
1894-1895	287.602	79.342	46.627	38.482	22.106	13.650	200.007	15.295	215.302
1895-1896	334.574	90.262	50.793	48.816	27.496	16.360	233.727	17.204	250.931
1896-1897	416.404	107.750	55.980	60.634	51.135	16.979	292.478	19.826	312.304
1897-1898	412.090	103.272	52.154	64.403	50.161	17.703	289.693	19.375	309.068
1898-1899	276.831	75.450	34.686	41.936	30.321	11.605	193.978	13.644	207.622
TOTAUX...	6.770.137	1.189.742	866.198	1.252.510	1.007.206	230.258	4.523.561	416.544	4.940.105

Un simple coup d'œil jeté sur ce tableau permet de constater que, tandis que les ouvriers du Familistère ont touché, en sus de leurs salaires, plus de 4 millions et demi sur l'ensemble des bénéfices à

partager pendant les vingt années d'exercice, les capitaux n'ont reçu, outre leurs intérêts, qu'un peu plus de 400.000 francs.

C'est une des nouveautés les plus remarquables

de la formule de répartition imaginée par Godin que cette assimilation du capital à un ouvrier qui recevrait comme tous les autres travailleurs de l'usine une part dans les bénéfices proportionnelle à son salaire. Le salaire du capital, c'est l'intérêt à 5 % qui lui est versé; c'est donc au prorata de cet intérêt que le capital participe aux bénéfices. Le capital est ainsi remis à sa vraie place: il n'accapare pas à lui seul la majeure partie des profits industriels; il redonne ce qu'il doit être, le serviteur et le collaborateur du travail, enfin considéré, conformément à la juste loi des choses, comme le facteur essentiel de la production.

Le tableau dont il vient d'être question n'a trait qu'aux 75 % distribués aux salaires du travail et du capital. Celui qui suit est relatif aux 25 % des bénéfices nets répartis aux capacités. Sous cette rubrique sont compris:

1° 4 % réservés à l'administrateur-gérant. Cette part semblera faible si l'on réfléchit à l'importance des fonctions qui lui incombent et si l'on se souvient qu'aux termes de la loi, l'association étant sous forme de commandite, le gérant est responsable en tous ses biens des conséquences de sa gestion.

2° 16 % répartis au conseil de gérance.

3° 2 % répartis au conseil de surveillance.

Ces diverses répartitions atteignent 22 %.

Le reste de la somme allouée aux capacités reçoit l'affectation suivante :

1° est consacré, le cas échéant, à l'entretien dans les écoles de l'Etat des élèves (filles ou garçons) sortis des classes du Familistère. N'est-ce pas en effet faire acte de sage prévoyance et servir les capacités que d'encourager le mérite de jeunes gens appelés quelquefois à revenir en qualité de travailleurs au sein de l'association?

2° sont mis à la disposition du conseil de gérance pour récompenser les inventions utiles, les simplifications ou les perfectionnements imaginés par les membres pour le plus grand avantage de l'association. Il n'est pas d'année où ce crédit ne trouve, en partie tout au moins, son emploi.

On peut voir par le tableau ci-contre que l'ensemble des sommes ainsi réparties aux capacités s'élève pour les vingt années comprises entre 1879 et 1899, au total de 1.807.547 francs.

25 % DES BÉNÉFICES NETS SONT RÉPARTIS AUX CAPACITÉS						
ANNÉES	à l'Administra- teur-Gérant	aux Conseils de gérance et de surveillance	Solde du 16 % attribué au Con- seil de gérance	Entretien d'élèves aux écoles de l'Etat	Récompenses aux inventions utiles	Total aux capacités
1879-1880	68.726	62.999	»	»	11.454	143.179
1880-1881	102.112	93.603	»	»	17.018	212.733
1881-1882	75.376	69.096	»	»	12.563	157.035
1882-1883	60.387	55.355	»	»	10.064	125.806
1883-1884	26.427	24.224	»	»	4.404	55.055
1884-1885	31.668	29.029	»	»	5.278	65.975
1885-1886	(*) 4.506	17.235	3.448	1.150	2.208	28.727
1886-1887	9.732	36.495	7.299	2.433	4.886	60.845
1887-1888	19.222	72.082	14.416	4.805	9.611	120.136
1888-1889	20.865	78.248	15.649	5.216	10.433	130.411
1889-1890	13.470	50.516	10.100	3.368	6.735	84.189
1890-1891	4.418	16.569	3.314	1.105	2.208	27.614
1891-1892	6.270	33.512	4.702	1.567	3.134	39.185
1892-1893	9.462	35.483	7.097	2.366	4.731	59.139
1893-1894	10.503	39.390	7.876	2.624	5.252	65.645
1894-1895	11.504	43.140	8.628	2.876	5.752	71.900
1895-1896	13.383	50.190	10.034	3.345	6.691	83.643
1896-1897	16.656	57.602	17.350	4.104	8.328	104.100
1897-1898	16.484	57.497	16.678	4.121	8.241	103.021
1898-1899	11.073	38.758	11.073	2.768	5.537	69.209
TOTAUX. . . .	532.334	951.023	137.664	41.908	144.618	1.807.547

(*) Jusqu'en 1884-85, il était alloué à Godin, comme administrateur-gérant, une somme de 12 % sur les bénéfices ; à partir de l'exercice 1885-86, cette part fut réduite, sur sa demande, à 4 %, le surplus étant porté au compte du conseil de gérance en vue de fonctions nouvelles créées et à créer, et au compte d'entretien d'élèves aux écoles de l'Etat.

Ajoutons pour compléter l'exposé du mécanisme financier qui régit l'association, que les ouvriers et employés sont actuellement propriétaires de tout le fonds social, fixé à la somme de 4.600.000 francs par l'acte d'association intervenu en 1880 entre Godin et ses collaborateurs. A cette date, le fondateur ne donna pas, mais céda à ses ouvriers et employés tout ce qui constitue le patrimoine de l'association à la condition expresse que les bénéfices nets annuels ne seraient pas distribués en argent, *mais remis aux ayants droit sous forme de titre d'épargne*.

Chaque année, en fin d'exercice, les travailleurs touchèrent donc en titres d'épargne les bénéfices qui leur reve-

naient, et le capital que ces titres représentaient resta entre les mains du vendeur, c'est à dire du fondateur lui-même, pour le rembourser, par annuités, de la cession de son établissement.

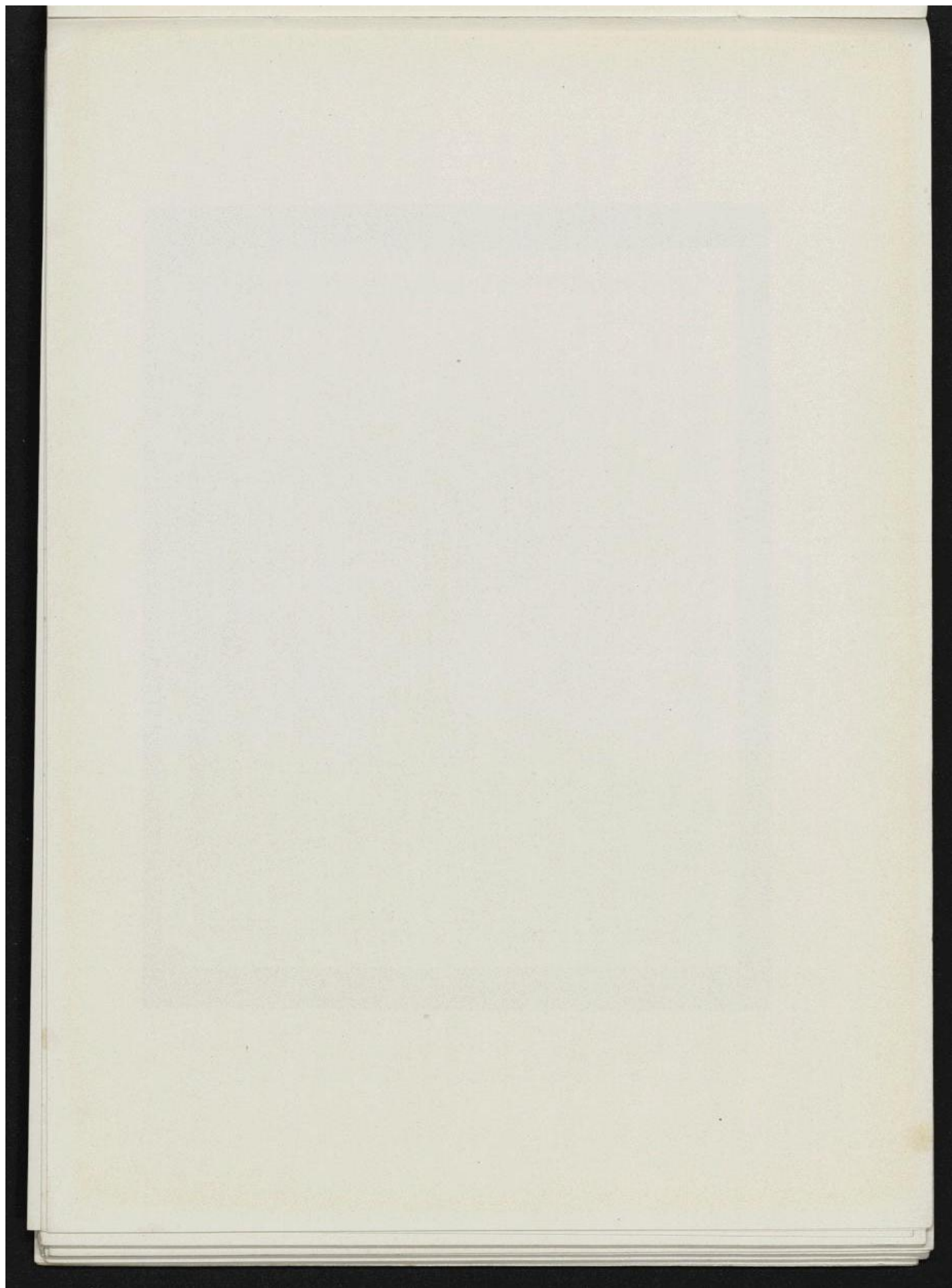
Il fut en outre stipulé que, dès que le capital primitif fourni par Godin serait remboursé en totalité, le système de la distribution des profits en titres d'épargne continuerait à fonctionner comme par le passé. Les plus anciens titres d'épargne devaient alors être *remboursés en espèces et remplacés par de nouveaux titres distribués aux nouveaux ayants droit*. Grâce à cette combinaison aussi simple qu'ingénieuse, chaque génération de travailleurs possède à son tour l'établissement, dans la proportion des bénéfices qu'elle a pu réaliser par son activité. La propriété de l'usine reste ainsi, tout naturellement, et d'une façon en quelque sorte automatique, entre les mains de ceux qui y sont employés.

Les clauses de ce contrat qui assure si heureusement le roulement régulier du droit de propriété ont été fidèlement exécutées

Le remboursement des plus anciens titres d'épargne, distribués en 1880, a commencé à la fin de l'exercice 1894-95 et depuis lors s'est continué sans interruption. Le titre dont nous donnons ici (fig. 45) la reproduction photographique appartient à un ancien économe du Familistère sorti de l'association en 1882.

Le montant de ses épargnes calculé au prorata de ses appointements a atteint la somme de 1000 francs. Le possesseur a depuis cette époque touché régulièrement les intérêts et a reçu, à titre de remboursement, une première fois 583 fr. en 1896, puis 304 fr. en 1897. Les 113 fr. qui forment le solde de son épargne lui ont été versés depuis 1898.

Telle est, à grands traits, l'organisation économique et financière de l'Association Familistérienne. Elle réalise avec une perfection qui n'a été égalee nulle part, croyons-nous, l'application de la fameuse formule : « *L'Usine à l'Ouvrier* ». A ce point de vue elle mérite d'être étudiée avec soin par les réformateurs de toutes les écoles.



CHAPITRE VII

Lea Assurance mutuelle



C'est par l'organisation de la mutualité que débuta Godin dans la série des améliorations sociales qu'il voulait réaliser pour les travailleurs de son établissement.

Déjà en 1852 il avait fondé parmi son personnel une caisse d'assurance contre la maladie. Le fonctionnement en était confié à des comités élus par les ouvriers. Lors de la construction du Familistère, cette assurance s'étendit aux femmes des habitants, qui constituèrent une section spéciale, régie par des règles distinctes et adminis-



Fig. 46. — Une séance de Comité.

trées par un comité de dames également élues. Godin versait à cette caisse d'assurance une somme égale au total des cotisations payées par les mutualistes. Il constitua en outre en 1872 une caisse de secours aux invalides du travail, aux veuves et aux orphelins, à l'aide d'un versement annuel égal à 2 % du montant des salaires payés aux travailleurs.

L'association intervenue en 1880 vint compléter admirablement cet ensemble de garanties sans lesquelles il n'y a pour le travailleur ni indépendance, ni sécurité. La solidarité des intérêts est ainsi devenue aussi

complète que possible, étant donné l'état présent des relations sociales.

La figure placée en tête de ce chapitre (fig. 46) nous introduit dans la salle du conseil de gérance où ont lieu aussi les réunions de comités.

Pour être éligible, l'âge requis est vingt-cinq ans, et vingt-et-un ans pour être électeur.

Les assurances au Familistère se divisent en deux branches distinctes. La première, l'ASSURANCE CONTRE LA MALADIE est alimentée :

1° par un versement *au moins* égal à $1\frac{1}{2}\%$ des salaires ou appointements des mutualistes habitant le Familistère, et à 1% au moins des salaires pour ceux qui habitent au dehors. Ces versements sont imposés à tous les travailleurs de l'association ;

2° par une *contribution de l'association égale à la totalité des cotisations versées par les mutualistes*.

En cas de maladie, les allocations sont proportionnelles aux versements de l'ayant droit mais elles ne peuvent (sauf exception pour des salaires minimes) dépasser les deux tiers de son salaire moyen. Si l'allocation ainsi réglée était manifestement inférieure aux besoins de la famille frappée par la maladie, il y serait pourvu par la deuxième branche

des assurances : la caisse des pensions et du nécessaire à la subsistance.

ASSURANCE MUTUELLE CONTRE LA MALADIE ⁽¹⁾ (A GUISE)					
ANNÉES	HOMMES		DAMES		
	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	
1879-1880	30.531	25.201	4.173	3.341	
1880-1881	36.758	42.974	3.181	4.951	
1881-1882	47.635	53.038	3.904	6.417	
1882-1883	43.506	43.265	8.962	5.248	
1883-1884	38.380	35.541	5.611	4.859	
1884-1885	36.858	41.787	6.797	5.516	
1885-1886	35.086	37.013	7.316	5.340	
1886-1887	33.509	28.707	7.223	4.044	
1887-1888	37.275	26.630	7.308	5.371	
1888-1889	30.450	27.464	7.663	6.651	
1889-1890	29.998	35.142	7.558	7.517	
1890-1891	31.462	35.748	7.248	6.149	
1891-1892	32.969	39.295	6.543	7.288	
1892-1893	38.199	41.763	6.518	6.250	
1893-1894	39.593	44.712	6.750	8.314	
1894-1895	40.816	46.216	6.970	9.214	
1895-1896	41.235	40.289	6.759	5.746	
1896-1897	45.367	35.447	6.851	5.363	
1897-1898	41.992	37.933	7.223	6.655	
1898-1899	36.748	31.363	8.074	8.802	
TOTAUX. . . .	748.347	749.619	132.632	123.916	

⁽¹⁾ Succursale de Schaarbeek non comprise.

La CAISSE DES PENSIONS ET DU NÉCESSAIRE A LA SUBSISTANCE, comme son nom l'indique, doit en premier lieu fournir une pension de retraite aux travailleurs que l'âge ou l'invalidité a contraints au repos. Ses recettes sont assurées d'abord par un *prélèvement* fait, avant tout partage, *sur les bénéfices*. Il s'élevait autrefois à 2 % du montant des salaires; l'augmentation des charges incombant à la caisse l'a fait porter depuis à 3 %. A cette somme il faut ajouter la part des *bénéfices* attribuables aux salaires des *auxiliaires*. Les *auxiliaires*, on l'a vu plus haut, ne participent pas aux bénéfices, mais ils sont compris parmi les ayants droit à la retraite. Du chef de ce dernier versement, une somme de 1.007.206 fr. est entrée en vingt ans dans la caisse des pensions.

Si l'on examine, dans le

ASSURANCE DES PENSIONS ET DU NÉCESSAIRE A LA SUBSISTANCE							
ANNÉES	Total des Pensions payées	Nombre des retraités	Moyenne des pensions	Payé pour le nécessaire à la subsistance	Nombre des familles secourues	Payé pour allocations temporaires	Nombre des personnes secourues
1879-1880	6.500	9	722	4.900	17	4.500	22
1880-1881	6.967	12	580	5.119	19	4.930	25
1881-1882	11.624	21	553	5.911	24	10.712	55
1882-1883	23.383	39	599	12.276	46	5.403	31
1883-1884	28.237	46	613	12.817	28	5.335	46
1884-1885	28.562	49	583	7.802	37	8.590	50
1885-1886	27.922	45	620	12.378	45	8.643	38
1886-1887	30.376	52	584	13.387	51	10.647	50
1887-1888	32.124	53	606	12.362	41	13.331	42
1888-1889	39.760	61	651	12.352	42	6.251	40
1889-1890	43.831	67	654	13.413	43	5.830	42
1890-1891	50.398	77	654	11.743	40	6.422	47
1891-1892	55.295	86	642	10.737	35	8.374	32
1892-1893	62.544	102	613	10.285	38	8.384	49
1893-1894	69.661	104	669	12.319	39	11.355	61
1894-1895	70.964	104	682	12.777	38	16.928	68
1895-1896	76.705	132	581	16.063	48	18.595	62
1896-1897	88.828	167	532	17.103	45	11.024	56
1897-1898	105.151	165	637	17.011	51	10.237	60
1898-1899	105.819	156	678	15.797	51	7.472	57
TOTAUX . .	964.651			236.552		182.963	

Du reste cela n'a rien qui doive surprendre : les travailleurs de l'établissement ont vieilli et le nombre des ouvriers a subi une augmentation ininterrompue. Les retraites à servir se sont multipliées en conséquence. Peut-être aussi y a-t-il de la part des comités une certaine tendance à autoriser trop librement les demandes de mise à la retraite anticipée.

Le chiffre des pensions varie de 360 à 912 francs. Un coup d'œil jeté sur le tableau permet de constater que le taux des pensions servies est resté sensiblement le même pendant vingt exercices.

La caisse des pensions garantit encore aux habitants du Familistère le nécessaire à la subsistance. Cette création due à Godin est originale à tel point qu'un délégué du gouvernement autrichien, chargé d'étudier en Europe toutes les formes de la mutualité, a pu affirmer qu'il n'avait trouvé nulle part, dans les nombreux établissements visités par lui au cours de ses voyages, une institution analogue.

En quoi consiste ce genre d'assurance ? — Il arrive parfois qu'un homme, médiocre ouvrier, et par suite faiblement rétribué, se trouve chargé d'une nombreuse famille. Les enfants sont trop jeunes pour gagner leur vie, de vieux parents peuvent aussi ac-

croître le nombre des bouches à nourrir ; bref, les besoins dépassent le salaire du malheureux. Que faire en pareil cas ? Payer son travail plus cher que celui de ses égaux en capacité professionnelle ? Ce serait commettre une injustice. D'autre part, il faut agir ; on ne peut laisser la famille souffrir du dénuement. L'assurance du nécessaire à la subsistance intervient alors. Le comité qui la dirige fait état de tous les salaires qui entrent dans la famille et de la somme journalière qui est considérée comme indispensable en raison de ses charges ⁽¹⁾. La différence est fournie par la caisse aussi longtemps que dure la situation qui légitime le secours. Il en est de même lorsque la maladie du chef de famille crée dans la maison des besoins si pressants que l'allocation payée aux malades devient insuffisante. Le travailleur reçoit une indemnité variable qui est dite *allocation temporaire*.

Si l'on ajoute à ces diverses organisations une caisse de pharmacie qui fournit gratuitement les visites médicales et les médicaments prescrits par le

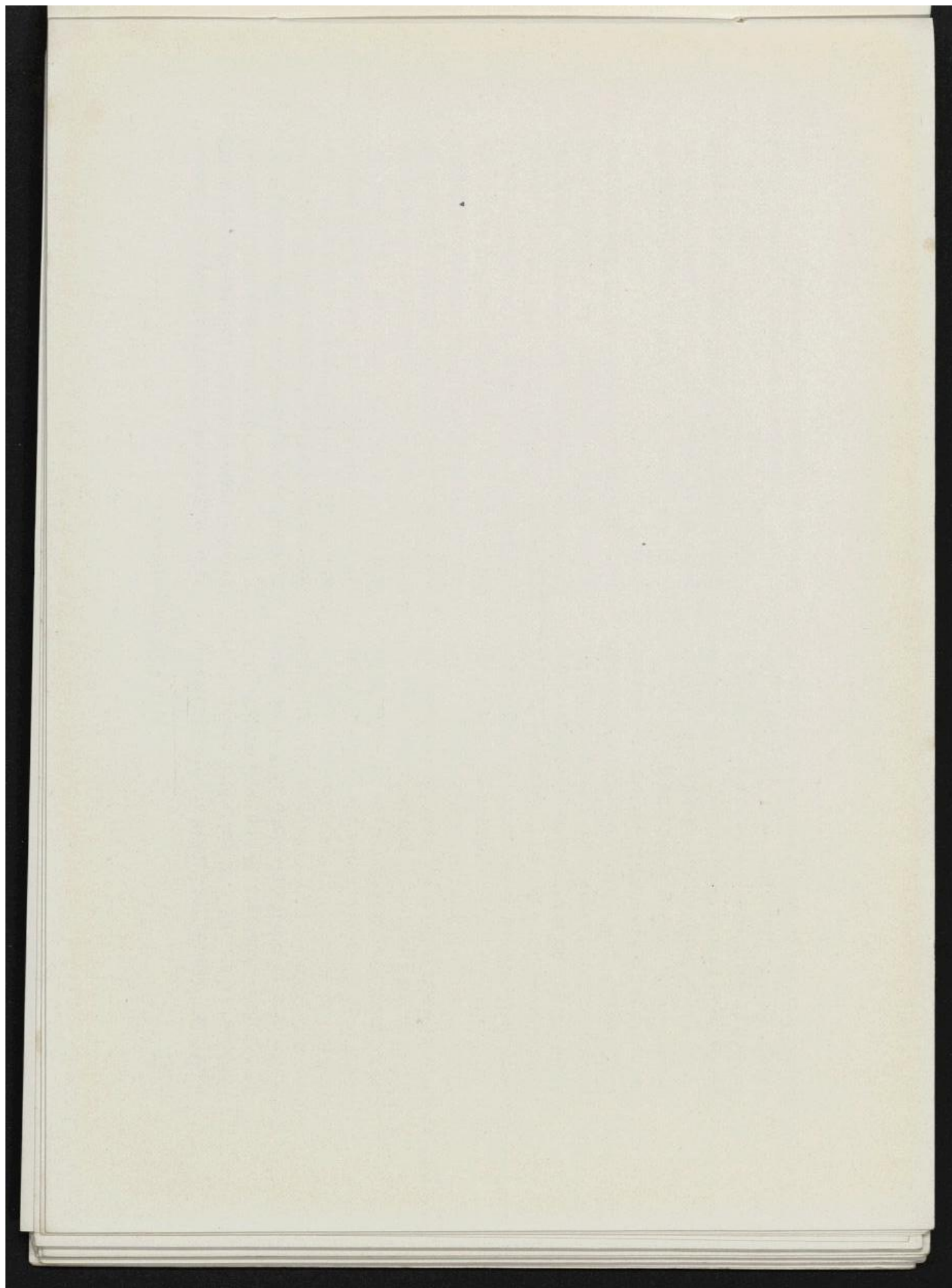
⁽¹⁾ Cette évaluation n'est pas laissée à l'arbitraire ; elle est déterminée par le règlement des assurances.

médecin, il est permis d'affirmer avec certitude qu'au Familistère personne ne peut tomber dans le besoin sans être immédiatement secouru.

L'habitation unitaire a l'avantage de permettre, à cet égard, un contrôle de tous les instants. Ce contrôle

lui-même ne saurait être blessant, puisque l'assistance qui l'entraîne, loin d'être le résultat de la charité individuelle, toujours un peu dégradante pour qui la reçoit, est le fruit d'une vertu noble et belle entre toutes : la solidarité.





CHAPITRE VIII

La Succursale de Belgique

Dans les avantages dont jouissent les travailleurs de l'usine de Guise sont assurés à ceux de l'importante succursale que la société possède aux portes de Bruxelles, sur les dépendances de la commune de Schaerbeek (autrefois Laeken).

La fig. 47 nous permet d'apercevoir en perspective

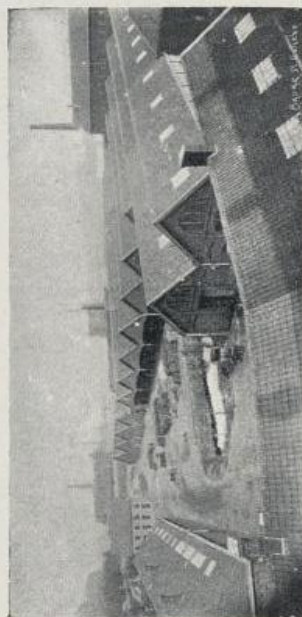


Fig. 47. - L'usine de la succursale belge à Schaerbeek-Bruxelles.

l'usine de l'association établie sur un terrain d'environ un hectare. Deux cents ouvriers s'y livrent à la fabrication des articles qui ont assuré la renom-

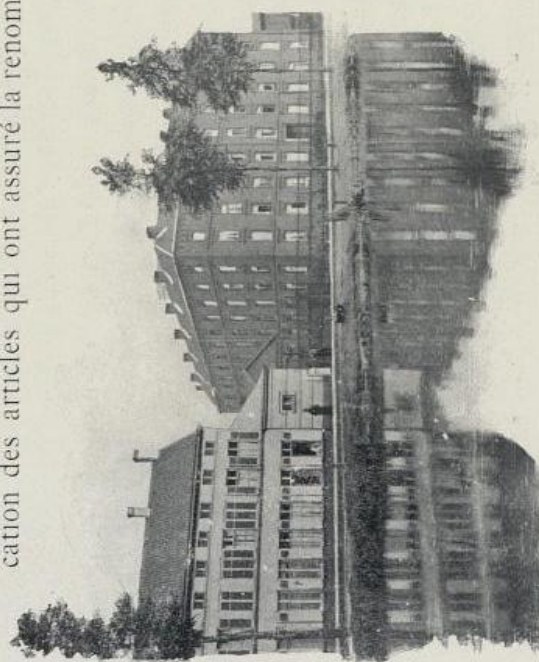


Fig. 48. - Le Familistère de Schaerbeek.

mée industrielle de l'usine française. Ces articles trouvent dans les fortes agglomérations de la Belgique un écoulement facile et rémunérateur.

Un Familistère analogue à celui que nous venons de visiter réunit les familles des membres de l'association. Ce bâtiment, construit en 1887, occupe avec ses dépendances et ses jardins une superficie de plus de 5 hectares. Il s'élève au bord du canal de Villebrœek, dont les eaux dormantes se confondront bientôt avec celles d'un vaste bassin que l'on creuse actuellement pour transformer Bruxelles en une manière de port de mer. De ce fait, la maison que l'on voit à gauche de notre gravure et qui sert actuellement de bureau et

de logement au directeur, est destinée à disparaître dans un avenir prochain.

Il va sans dire que la succursale de Schaerbeek-Bruxelles n'a pas, financièrement et socialement, une existence distincte et que les règles et principes de l'association de Guise s'y appliquent aussi.

Le Familistère belge, comme celui de Guise, possède des magasins coopératifs, des écoles et diverses sociétés amicales; il célèbre aussi les fêtes du travail et de l'enfance. La vue ci-contre (fig. 49) nous montre en un tel jour la cour intérieure transformée, par les soins de l'administration et le zèle des habitants, en une belle salle de fête.

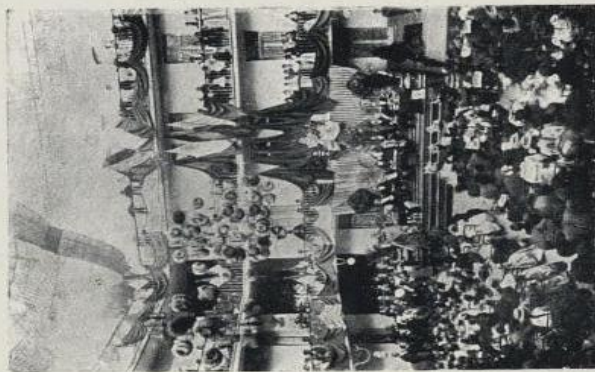


Fig. 49. — La Fête de l'Enfance au Familistère de Schaerbeek.



Conclusion

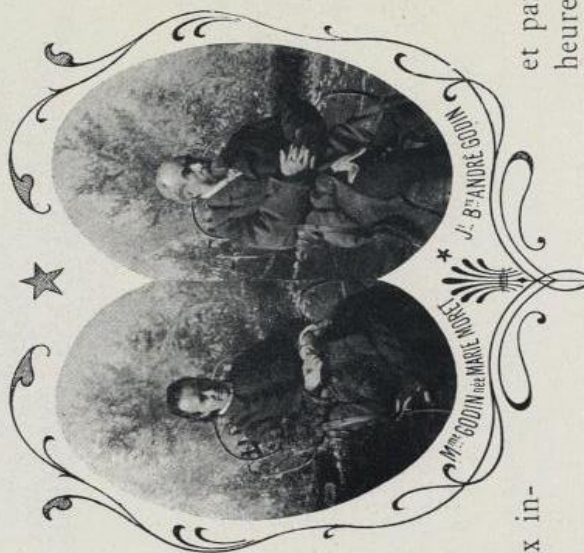
Maintenant que voici terminée notre rapide étude des diverses parties du Familistère et des institutions nombreuses que comporte l'association, un peu de recueillement est nécessaire pour saisir la signification qui s'en dégage.

Entrons donc une dernière fois au jardin d'agrément où nous trouverons tout le calme souhaité. Sous ses ombrages, le travailleur prodigieux que fut Godin aimait à venir s'asseoir aux intervalles de son labeur.

Son œuvre en effet fut énorme, et pourtant son idéal était bien plus haut encore; mais par tout ce qui en est réalisé au Familistère, ne voit-on pas clai-

rement ce que Godin entendait par offrir les équivalents de la richesse à l'ouvrier : appartements confortables, services généraux, éducation pleine de sollicitude pour l'enfance et la jeunesse, fêtes et réjouissances pour tous, garanties du lendemain et liberté complète laissée au travailleur pour disposer de lui-même et de ses loisirs, enfin, charme de la vie par les sociétés amicales les plus diverses, et par tout ce que la nature offre aux heureux de ce monde ?

Il serait à souhaiter que ces derniers, comme aussi les prolétaires que la misère incite aux revendications violentes pussent comprendre pleinement



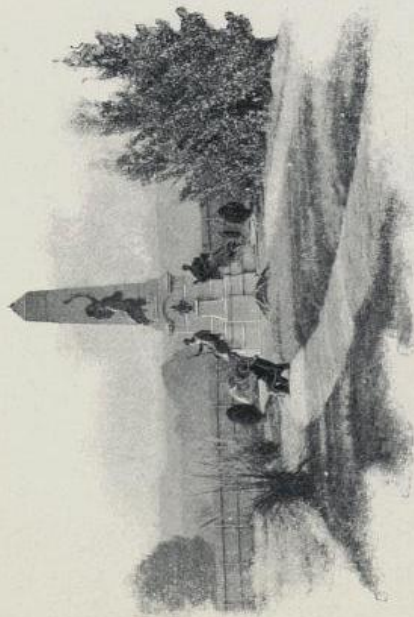
* Photographies prises par un ami.

le sens profond de l'œuvre et de la vie de Jean-Baptiste André Godin. La leçon qu'ils y puiseraient dépasserait en portée pratique celles que théoriciens et moralistes produisent depuis des siècles.

Les enseignements contenus dans ses manuscrits se ramènent tous à un principe supérieur qu'il a formulé lui-même en ces termes :
 « Le respect, la protection, le développement de la vie humaine en général à la surface de la terre, comme moyen de servir Dieu dans les hommes par le culte du travail, de la paix, et par l'amour de l'humanité. »

Godin avait désiré être inhumé dans le jardin d'agrément de l'association. C'est au détour d'une allée solitaire, sur la terrasse d'où l'on domine toute l'œuvre familistérienne, que nous apparaît son mausolée, dressé dans la pleine lumière du ciel.

Sur l'une des faces, un buste de bronze reproduit ses traits. Un mouleur en costume de travail occupe la droite du monument. A gauche, une jeune



femme montre l'image de Godin au petit enfant qu'elle porte dans les bras. Au dessus du buste, s'élance une figure symbolisant l'Immortalité.

Sur la pierre sont gravées les paroles suivantes, adressées par Godin à ses collaborateurs et retrouvées

après sa mort dans ses papiers :

VENEZ PRÈS DE CETTE TOMBE
 LORSQUE VOUS AUREZ BESOIN DE VOUS RAPPELER
 QUE J'AI FONDÉ LE FAMILISTÈRE
 POUR L'ASSOCIATION FRATERNELLE.

RESTEZ UNIS PAR AMOUR DE L'HUMANITÉ.
 PARDONNEZ LES TORTS QUE LES AUTRES ONT ENVERS VOUS.

LA HAINE EST LE FRUIT DES MAUVAIS CŒURS,
 NE LA LAISSEZ PAS PÉNÉTRER PARMI VOUS.
 QUE MON SOUVENIR SOIT POUR VOUS UN SUJET

DE FRATERNELLE UNION.

RIEN N'EST BON ET MÉRITOIRE SANS L'AMOUR DE L'HUMANITÉ.

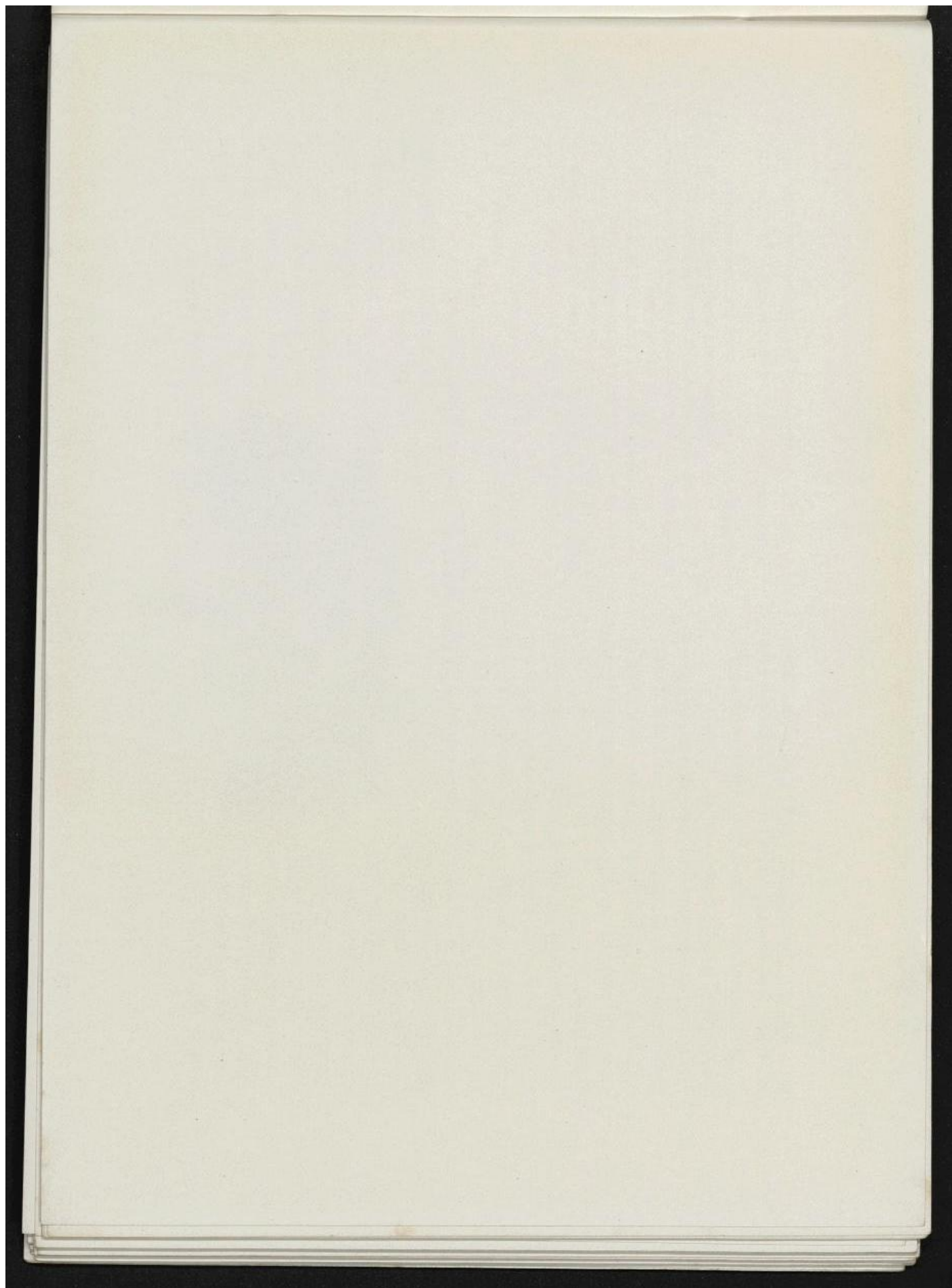
LA PROSPÉRITÉ VOUS SUIVRA TANT QUE L'ACCORD

RÈGNERA PARMI VOUS.

SOYEZ JUSTES ENVERS TOUS, VOUS SERVIREZ D'EXEMPLE.

Quel enseignement que de telles paroles lorsqu'elles sont commentées par une telle œuvre !

Appendice



Appendice

Avis aux personnes désireuses de visiter le Familistère de Guise

Guise est desservi par plusieurs lignes de la C^{ie} du Nord. Les visiteurs partant de Paris peuvent s'y faire délivrer des billets directs pour Guise, soit par Saint-Quentin, soit par Laon.

Le Familistère fait partie intégrante de la ville de Guise. Celle-ci a plusieurs hôtels qui envoient des omnibus à la gare à tous les trains.

Le Familistère même n'a pas de service constitué pour tenir lieu d'hôtel ni de restaurant.

Pour voir en plein fonctionnement les services éducatifs, commerciaux et industriels de l'association, les visiteurs devront éviter de venir un dimanche ou un jour férié; et si l'on veut étudier surtout les

institutions concernant l'enfance, il faut, en outre, éviter de venir un jeudi après-midi, parce qu'alors il y a congé pour toutes les années d'enseignement, sauf pour les écoles maternelles.

Les visiteurs qui ne veulent voir que l'extérieur de l'habitation, les cours et les jardins n'ont besoin d'aucune autorisation. Mais ceux qui désirent se rendre compte des détails d'organisation et voir aussi les services commerciaux et industriels doivent se faire accompagner dans leur visite, et pour cela **s'adresser à l'Administrateur-Gérant, M. Colin, au Familistère, Guise (Aisne).**

Projections Lumineuses

La plupart des photographies qui illustrent la présente brochure, ainsi que les tableaux de chiffres, existent en diapositives sur verre pour projections lumineuses.

Une série de 50 vues, accompagnée de divers documents et pouvant fournir matière à deux ou trois conférences sur le Familistère, est déposée à la *Ligue Française de l'Enseignement*, 14, rue J. J. Rousseau,

Paris, qui en fait le prêt gratuitement à ses adhérents.

On trouvera également, à la Ligue de l'Enseignement, au Musée Pédagogique, 4, rue Gay-Lussac, et à la Société des conférences populaires, 15, place

de la Bourse, des séries réduites de 25 à 30 vues avec notices spéciales, qui permettront d'exposer en une seule conférence le fonctionnement de l'habitation unitaire et de ses services complémentaires : éducation, magasins, jardins, etc.



Principaux ouvrages de J.-B^e André Godin

Solutions Sociales - 1871.

Mutualité Sociale et Association du capital et du travail (contenant les statuts et règlements de la Société du Familistère). 1^{re} édition 1880 — 2^{me} édition 1891.

Le Gouvernement, ce qu'il a été, ce qu'il doit être et le vrai socialisme en action. - 1883.

La République du Travail et la Réforme parlementaire. Ouvrage posthume - 1889.

Guillaumin et C^{ie}, éditeurs, 14, rue Richelieu Paris.

La revue des questions sociales *Le Devoir*, fondé par Godin en 1878 et dans laquelle M^{me} V^{ve} Godin publie les documents biographiques dont nous avons parlé page 18, est reçue par un grand nombre de bibliothèques dont nous donnons ci-après l'indication. ⁽¹⁾

⁽¹⁾ Nous indiquons par * les bibliothèques dont la collection, remontant à janvier 1889, comprend tous les documents pour une biographie complète de J.-B^e André Godin; et par **, les bibliothèques possédant la collection complète.

NOTA. — *Le Devoir* a été fondé le 3 mars 1878. Il paraissait d'abord hebdomadairement et en format in-4^o.

En France.

- ** PARIS à la Bibliothèque Nationale.
 ** PARIS au Conservatoire des Arts et Métiers.
 * PARIS à la bibliothèque de la Société pour l'étude de la Participation aux bénéfices, 20, rue Bergère.
 * PARIS à l'Association des anciens élèves de l'Ecole Centrale, 81, rue Turbigo.
 PARIS à la bibliothèque du Musée Social, 5, rue Las Cases.
 PARIS à la bibliothèque de l'Ecole Polytechnique.
 PARIS à la bibliothèque de la Chambre de Commerce, 2, place de la Bourse.
 PARIS à l'Association Philotechnique, 24, rue Serpente.
 AIX EN PROVENCE à la bibliothèque communale.

Le 1^{er} vol. comprend six mois; il s'arrête au 8 septembre 1878.
 Le 2^{me} vol. va du 15 septembre 1878 au 30 mai 1879.
 Le 3^{me} vol. termine l'année 1879.
 A partir de 1880, les tomes du *Devoir* se succèdent avec les années.

Par erreur, le numéro du 1^{er} janvier 1882 (tome 6^{me}) a été

- AMIENS à la bibliothèque, rue de la République.
 ANGERS à la bibliothèque, rue du Musée.
 ANGOULÊME à la bibliothèque du Palais de Justice.
 ARRAS à la bibliothèque de la ville.
 AVIGNON à la bibliothèque, rue Joseph Vernet.
 BESANÇON à la bibliothèque de la ville.
 BORDEAUX à la bibliothèque, 3, rue Mably.
 ** BORDEAUX à la bibliothèque populaire, 137, rue Notre-Dame.
 CARCASSONNE à la bibliothèque, Grande Rue.
 CLERMONT-FERRAND à la bibliothèque de la ville.
 * CORBEIL à la bibliothèque de la ville.
 DIJON à la bibliothèque de la ville, à l'école de Droit.
 DOUAI à la bibliothèque, rue Fortier.
 GRENOBLE à la bibliothèque, place de la Cons- titution.

ajouté à l'année 1881 et relevé dans la table des matières de la dite année. En conséquence, le 6^{me} volume s'ouvre à la date du 8 janvier 1882. Le 12^{me} volume (année 1888) termine la série du *Devoir* hebdomadaire.

Godin, décédé en 1888, songeait à transformer l'an d'après le *Devoir* en revue mensuelle. Mme V^{ve} Godin a réalisé cette

** GUISE (AISNE) . . .	à la bibliothèque de la ville.	PAU . . .	à la bibliothèque de la ville, aux Halles.
HAVRE (LE) . . .	à la bibliothèque, place des Pilotes.	PERIGNAN. . .	à la bibliothèque de la ville.
LA ROCHELLE. . .	à la bibliothèque, rue Gargoulleau.	PORTIERS . . .	à la bibliothèque, place du Marché Notre-Dame.
LILLE . . .	à la bibliothèque communale.	REIMS . . .	à la bibliothèque communale.
LIMOGES . . .	à la bibliothèque communale, place de la Préfecture.	RENNES. . .	à la bibliothèque communale.
LYON . . .	à la bibliothèque, 27, rue Gentil, au Lycée.	RODEZ . . .	à la bibliothèque communale.
MACON . . .	à la bibliothèque communale.	ROUBAIX . . .	à la bibliothèque de l'Ecole nationale des Arts industriels.
MARSEILLE. . .	à la bibliothèque, boul. du Musée.	ROUEN . . .	à la bibliothèque communale.
MONTAUBAN . . .	à la Faculté de Théologie.	ST-ETIENNE . . .	à la bibliothèque communale, au Palais des Arts.
MONTPELLIER. . .	au Musée Fabre.	TOULOUSE . . .	à la bibliothèque, 1, rue Lakanal.
** NANCY . . .	à la bibliothèque de la ville.	TOURS . . .	à la bibliothèque, rue Nationale.
NANTES. . .	à la bibliothèque, rue Gambetta.	TROYES. . .	à la bibliothèque, rue St-Louis.
NARBONNE. . .	à la bibliothèque de la ville.	VERSAILLES . . .	à la bibliothèque, rue Gambetta.
NICE . . .	à la bibliothèque de la ville.	etc., etc.	
NIMES . . .	à la bibliothèque de la ville.		
ORLÉANS . . .	à la bibliothèque, rue Guillaume-Prousteau.		

idée. Le 13^{me} volume, année 1889, ouvre donc la nouvelle série (format grand in -8°) dont la publication continue.

Dans le 15^{me} volume, année 1891, page 129, commence la publication des documents intimement reliés à la fondation du Familistère, conférences de Godin, etc. Ces documents éveillent

l'attention qu'en décembre 1895 (vol. 19^{me}) une table spéciale de leurs matières fut dressée (pages 705 et suivantes du *Devoir* du dit mois). Depuis, le *détail* des documents biographiques figure à la table générale des matières de chaque volume.

En Belgique :

BRUXELLES. à la bibliothèque de l'Hôtel de Ville.
 ANVERS. à la bibliothèque commune, place
 Conscience.
 ANVERS. à la bibliothèque populaire, rue des
 Aveugles.
 LIÈGE à la bibliothèque de l'Université.
 LIÈGE à la bibliothèque populaire, rue de
 la Halle.
 GAND à la bibliothèque de l'Université,
 place St-Jacques.

En Hollande :

AMSTERDAM Universiteits-Bibliotheek.

En Suisse :

GENÈVE. à la bibliothèque de la ville.
 LAUSANNE à la bibliothèque cantonale et uni-
 versitaire.

LUCERNE à la bibliothèque cantonale.
 ZÜRICH Stadtbibliothek.
 BALE Universitäts-Bibliothek.
 BERNE au Bureau international permanent
 de la Paix.

En Danemark :

COPENHAGUE Dansk Freds Bureau.

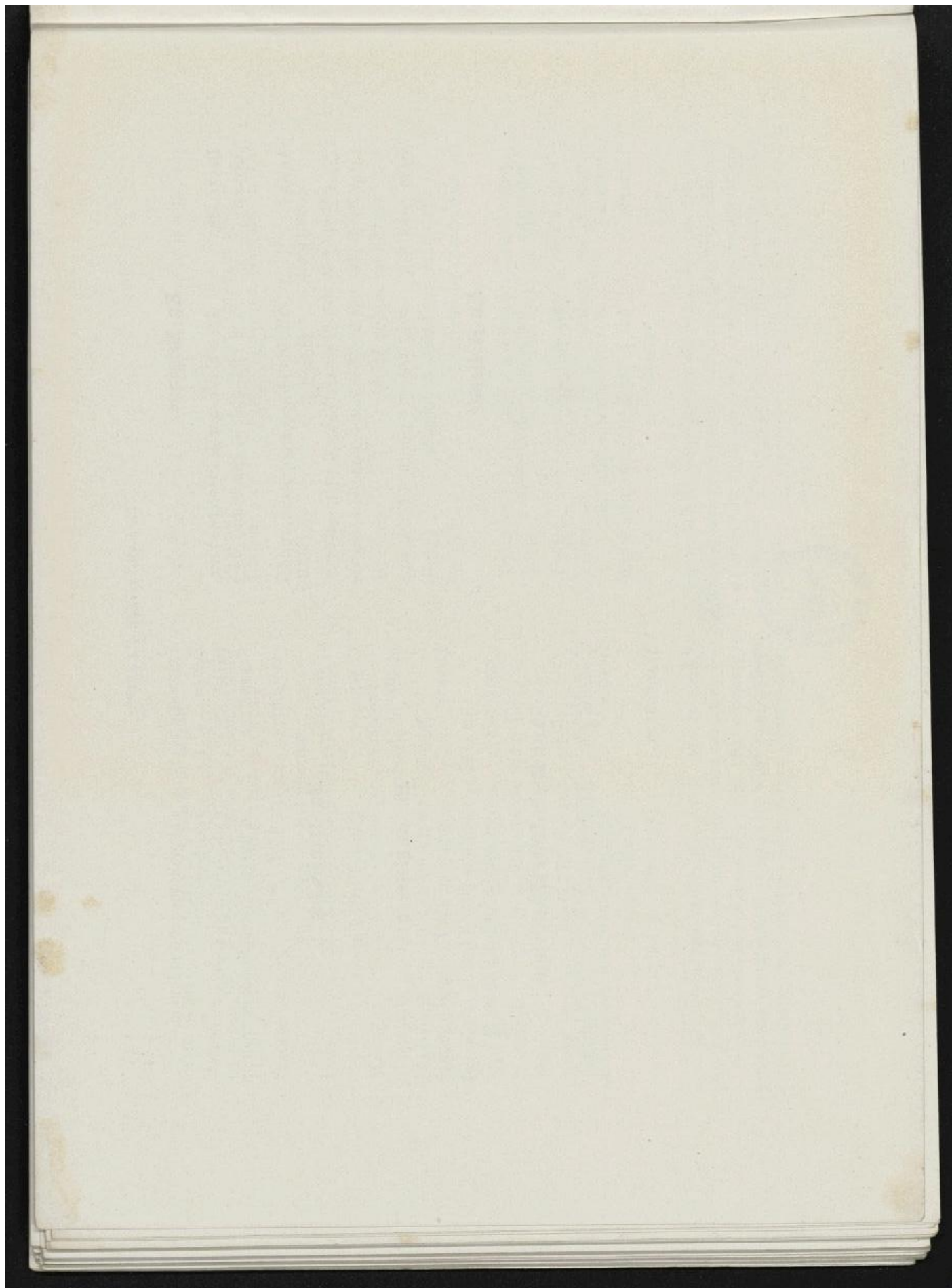
En Angleterre :

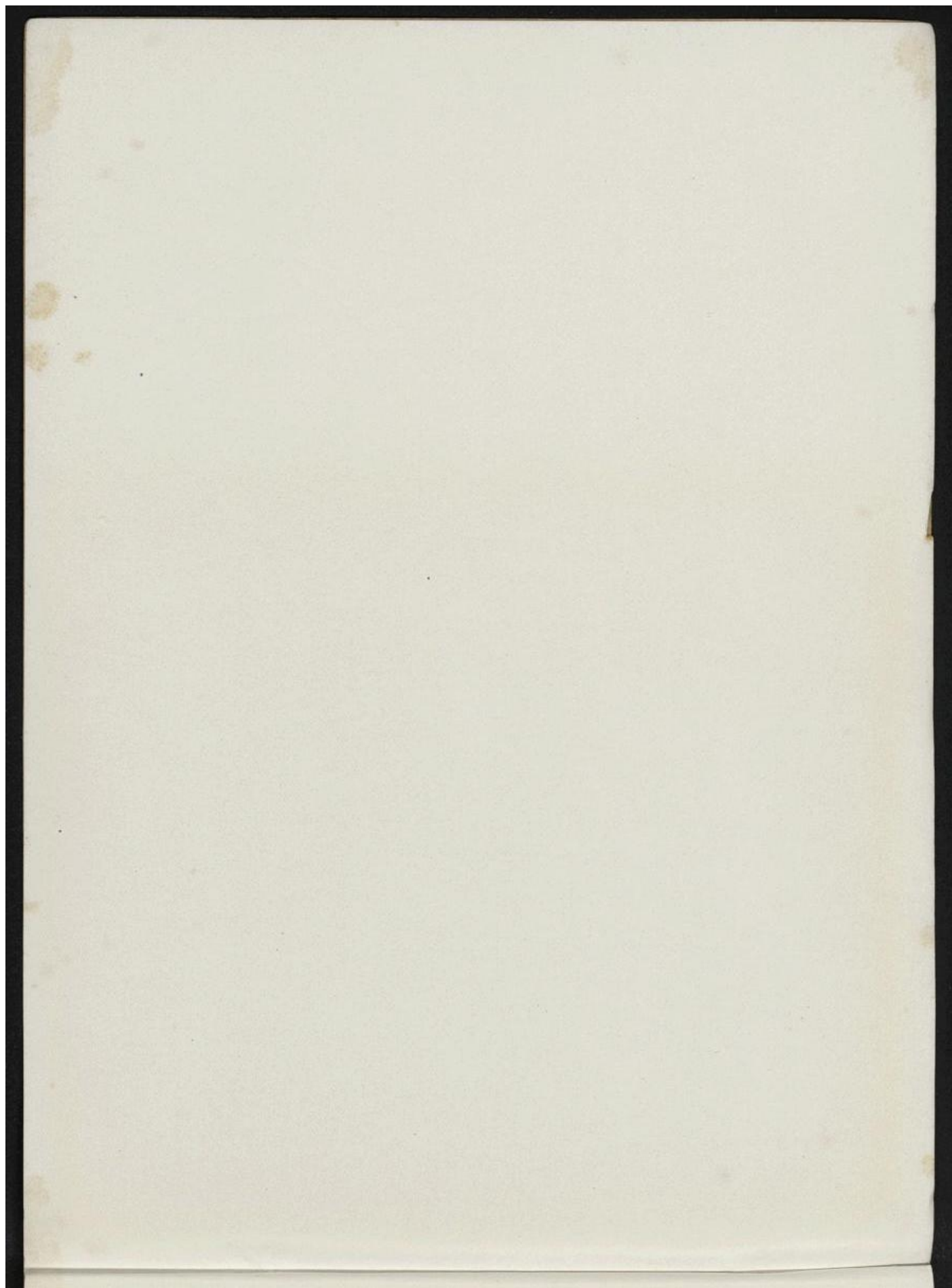
LONDON Library of the Kensington branch
 of the New Church, 4 old oak
 Road, Shepherd's Bush, W.

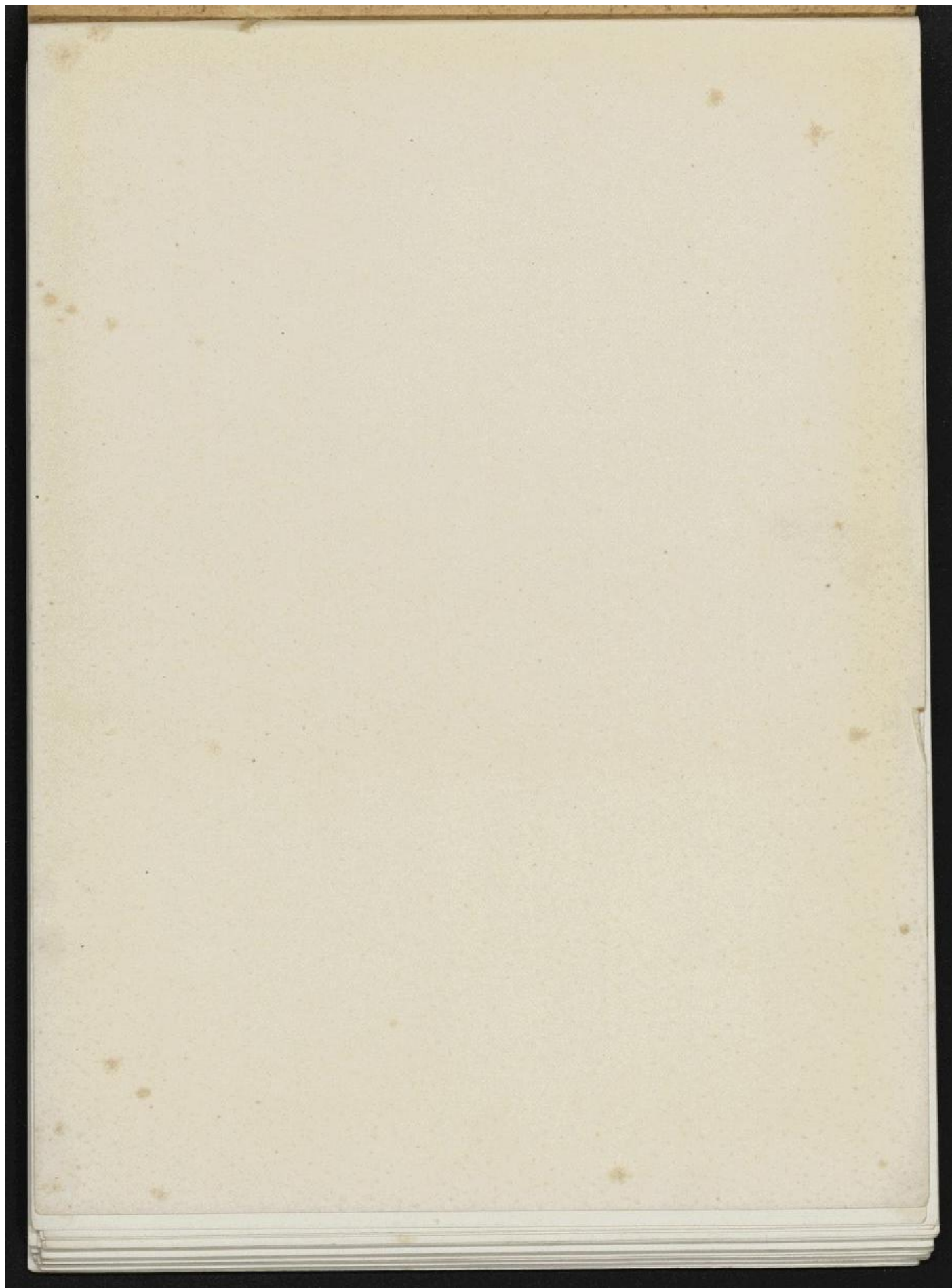
Aux Etats-Unis d'Amérique :

** NEW HAVEN (Connecticut) — Yale University Library.
 BOSTON. American Statistical Association,
 Copley square.
 WASHINGTON Department of Labor.

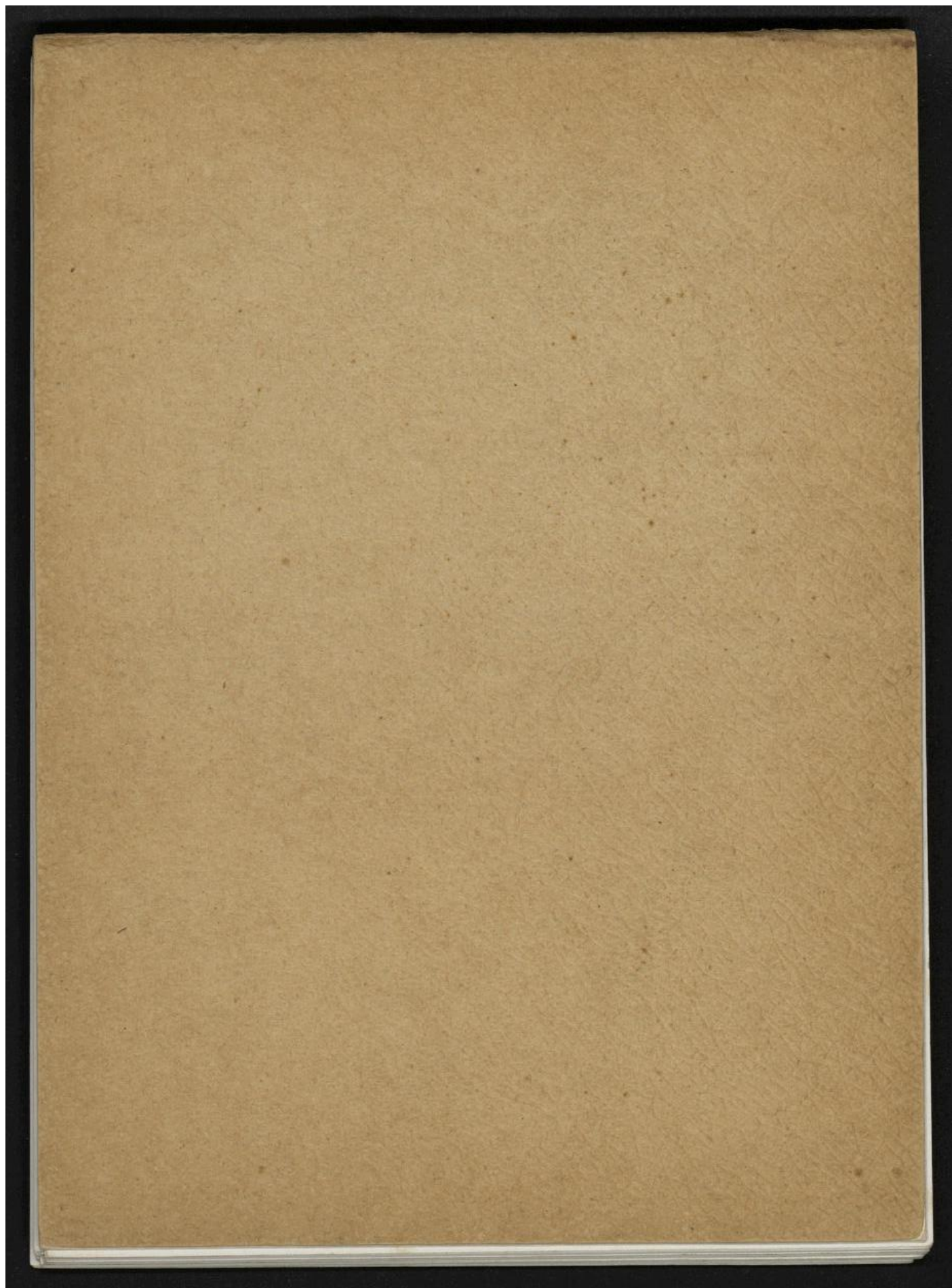












Droits réservés au [Cnam](#) et à ses partenaires